

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### FERDINAND BUISSON

#### PROFESSIONS DE FOI D'UN LIGUEUR

##### I. LA MISSION DE LA LIGUE :

1. La souveraineté de la nation. La liberté individuelle.
2. La séparation des Eglises et de l'Etat. La politique générale.
3. La Ligue au-dessus des Partis.

##### II. POUR L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE :

1. La liberté de l'enseignement.
2. L'égalité devant l'instruction.

##### III. LA PAIX ET LA S. D. N. :

1. Les principes de la S. D. N.
2. La Paix Wilson.
3. Pour la Paix des peuples.
4. La Paix par l'école.

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

198  
298



BIJOUTERIE  
HORLOGERIE · JOAILLERIE  
ORFÈVRE

**Tchéo**

Maison de Confiance fondée en 1874  
150, B<sup>is</sup> Magenta · Paris  
TRUDAINE 05-02

**VENTE  
RÉCLAME**

GRAND CHOIX  
de  
CONVERTS DE TABLE  
ET DE  
COUTELLERIE

BIJOUX ET  
DIAMANTS  
D'OCCASION

Vente et Echange  
de tous bijoux

**CATALOGUE GRATUIT**



Exemple de  
montre de poche  
à 110

Exemple de  
montre de poche  
à 100

Exemple de  
montre de poche  
à 100

Exemple de  
montre de poche  
à 100

Exemple de  
montre de poche  
à 100



CARILLON 450<sup>e</sup>

Je ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les Ligneurs.  
ETANT LIQUEUR MOI-MÊME

**UN TRESOR CACHÉ!**

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs) Abonnez-vous: 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C Z, N° 6 fg. Montmartre, Paris.

**PENSION DE FAMILLE**  
EN MARGERIDE: REPOS · BEURRE · TRUITES  
Ecrire: LAPORTE, à la Manette  
Saint-AMANS (Lozère)



**TOUS LES DRAPEAUX**  
avec ou sans inscriptions  
pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, FAVOIS  
BANNIÈRES & INSIGNES  
Echarpes et Tapis de Table p<sup>r</sup> Mairies  
Fleurettes pour Journées  
et TOUS ARTICLES pour FÊTES  
A.-D. ROBERT — TAIN (Drôme)  
CATALOGUE FRANCO

A tout changement d'adresse, prière de joindre un franc pour les frais.

**MAISON SPECIALE DES  
LAISSÉS POUR COMPTES DES GRANDS  
TAILLEURS**

**RAKOVER, 4, Rue de Bellefond, PARIS-9<sup>e</sup>**  
OCCASIONS VÉRITABLEMENT INTÉRESSANTES  
Conditions avantageuses aux Ligneurs

**ALBERT AÉLION**

CONSEIL JURIDIQUE  
MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL  
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX  
Téléph. PROV. 41-71 3, rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

**INFORMATIONS FINANCIÈRES**

**BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS**

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 12 avril 1932, sous la présidence de M. Emile Moreau, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant par un bénéfice net de 24.900.630 francs. Le dividende a été fixé à 60 francs par action. Le solde de ce dividende est payable depuis le 25 avril, sous déduction des impôts. M. Jules Cambon a été réélu administrateur et M. Jacques May censeur.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 19 avril 1932, sous la présidence de M. Paul Boyer, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant par un bénéfice de 44.183.175 francs. Le dividende a été fixé à 50 francs par action et à 10 fr. 4376 par part de fondateur. M. A. de Lavergne a été réélu membre de la Commission de contrôle.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

L'assemblée tenue le 28 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant par un bénéfice de 64.269.878 fr. Elle a fixé le dividende total à 45 francs par action non libérée et à 57 fr. 50 par action libérée. Un acompte de 10 francs net ayant été mis en paiement le 16 novembre 1931, l'assemblée a décidé que le solde du dividende, soit 35 fr. par action non libérée, 47 fr. 50 par action libérée, sera mis en paiement le 17 mai prochain, sous déduction des impôts.

Le bilan soumis à l'assemblée témoigne de cette préoccupation. Sa caractéristique essentielle est l'augmentation de la caisse, qui passe de 1.284 millions à 3.431 millions.

Le Conseil note, d'autre part, que la crise a démontré une fois de plus la valeur des principes traditionnels qui président, en France, à la distribution du crédit.

**MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE**

R. ANTHONY: Pour la défense de notre culture intellectuelle (Giard, 1930). — Il existe un projet d'unification de l'enseignement supérieur, qui consiste à réunir dans l'Université les établissements qui en sont indépendants. L'Université et le Collège de France, M. Anthony tels que le Muséum ou le Collège de France, M. Anthony voit là un immense péril pour la culture française; son hostilité à l'égard de l'unité va jusqu'à protester contre la coordination des horaires de cours. Malgré tout le talent qu'il dépense, l'auteur n'est point parvenu à me faire partager ses alarmes. — R. P.

**VISITEZ L'U.R.S.S**  
Voyages organisés par la  
Société Intourist de Moscou

COMPRENANT VISAS,  
VOYAGES ALLER ET  
RETOUR PARIS, FRAIS  
D'HOTELS, REPAS,  
EXCURSIONS

A PARTIR DE  
**2.500**  
FRANCS

DANS TOUS LES  
PRINCIPAUX  
BUREAUX DE  
VOYAGES ET

BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE  
DU NORD

SERVICE DU TOURISME :  
26, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS  
TEL. CENTRAL 65-55

DEMANDEZ LE PROGRAMME GÉNÉRAL DES VOYAGES EN U.R.S.S. ET BROCHURES SUR LES VOYAGES SPÉCIAUX (MOSCOU, LÉNINGRAD, DNIÉPER, CRIMÉE, CAUCASE, ARMÉNIE, ASIE CENTRALE, ARCTIQUE, VISITE DES CONSTRUCTIONS SOCIALISTES, ETC.)



# FERDINAND BUISSON

## Professions de foi d'un ligueur (1)

« Rechercher les moyens de rendre la société de plus en plus équitable, solidaire et fraternelle, tirer du fond de nos consciences les devoirs de l'individu envers la société et ceux de la société envers l'individu, écrire ainsi à la lumière de ces vérités qui illuminent les cœurs droits le nouvel Evangile social et en faire l'objet, non d'une propagande électorale, mais de la prédication la plus indépendante et la plus désintéressée, voilà notre programme, voilà notre raison d'être.

« On dit que la Révolution est finie ; il y a des gens qui le croient. D'autres, dont nous sommes, pensent que la Révolution ne fait que commencer, qu'elle se continue avec cette différence qu'aujourd'hui, grâce à la République, elle peut se continuer victorieusement, dans la paix et la liberté, par la seule force d'un appel incessant à l'idée de justice et à la conscience de l'humanité. » FERDINAND BUISSON.

### I. -- LA MISSION DE LA LIGUE

#### 1. — La souveraineté nationale. La liberté individuelle (2)

Mesdames et Messieurs,

... Nous savons tous que notre chère Ligue a eu pour point de départ un fait spécial, fait tragique, il est vrai, qui nous a secoués avec une soudaine violence. Ce fait particulier nous a mis tout à coup face à face avec un devoir imprévu et si impérieux qu'il ne nous a pas été possible de transiger avec lui. Dans l'histoire morale de notre pays, ce sera l'honneur de notre président d'avoir été, on peut le dire, le premier à voir dans toute son ampleur ce devoir moral, pour lui, pour nous tous et pour la conscience française.

Ce devoir nous est paru à propos d'un cas, heureusement exceptionnel, mais où se trouvaient réunies toutes les circonstances qui pouvaient, qui devaient non seulement nous émouvoir tous, mais nous faire rompre avec les habitudes de prudence, de précautions, de sagesse politique, avec nos traditions d'esprit, avec les règles de vie sociale et professionnelle les plus respectées et les plus chères et même, il faut le dire, avec certaines bien-séances, dont nous aurions désiré ne pas nous départir.

Il l'a bien fallu cependant, parce qu'il a fallu obéir à la conscience, qui l'emporte sur tout le reste. Et le sentiment de cette obligation supérieure a été notre lien à tous : par-dessus toutes les divergences d'éducation, de croyances, d'esprit, nous nous sommes tous sentis les esclaves du même devoir. Et c'est cela, oui, cela seul qui a fait notre unité.

(1) Le Comité Central, en publiant « ces pages choisies », a voulu faire revivre aux yeux des ligueurs la physionomie morale de Ferdinand Buisson, « l'apôtre doux et ferme, non seulement de l'idée laïque, mais de l'idée sociale et de l'idée pacifique », de qui notre président Victor BASCH a dit justement qu'il fut « le maître d'école de la Démocratie ».

Nous demandons aux Fédérations, aux Sections, aux ligueurs, de répandre largement ce numéro. Nous leur consentirons une remise de 30 o/o. — N. D. L. R.

(2) Discours prononcé à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1902, au banquet offert, sous la présidence de Ludovic Trarieux, président de la Ligue, à Ferdinand Buisson, Paul Guieysse, Francis de Pressensé, membres du Comité Central, et aux députés, membres de la Ligue, élus le 27 avril et le 11 mai 1902. (*Bulletin officiel* 1902, p. 508-516).

On pouvait croire que, partant de là, de ce drame qu'a été l'affaire Dreyfus, nous étions sur un terrain bien étroit et que nous y resterions. On pouvait croire que notre tâche allait finir avec l'Affaire, non pas sans doute le jour où, par une fausse sagesse politique, on aurait artificiellement supprimé le problème par le silence au moment où il fallait le résoudre par le droit, mais du moins le jour où l'Affaire serait finie. Beaucoup ont cru que la Ligue ne lui survivrait pas et, cette victoire gagnée, aurait achevé sa tâche. Il n'en a pas été ainsi, il n'en sera pas ainsi.

Et pourquoi? C'est que tout d'abord la Ligue, au lieu de se borner à faire des appels au sentiment qui pouvaient être éloquentes, nobles, généreux, émouvants, la Ligue a cherché des principes; c'est sur le terrain des principes qu'elle a voulu fonder un édifice nouveau. C'est pour cela qu'elle a pris comme charte la *Déclaration des Droits de l'Homme*. En faisant cela, elle s'est placée, non pas dans les conditions éphémères de la vie politique qui passionne les masses, mais dans la région sereine des vérités éternelles.

\*\*\*

On peut réduire à deux grandes idées, à deux principes, la *Déclaration des Droits de l'Homme*, cet Evangile de la démocratie moderne.

Ces deux bases de la foi républicaine sont, d'une part la souveraineté de la nation, d'autre part, la liberté de l'individu. De ces deux principes, la Ligue s'est appliquée à faire ce que j'appellerai la prédication en France; elle les a renouvelés, elle les a, en quelque sorte, tirés de l'oubli, ces deux dogmes de la raison politique qui sont en apparence des vérités banales et qu'on avait coutume de répéter sans en pénétrer le sens profond, sans en deviner les lointaines conséquences. Notre Ligue a su leur donner une portée nouvelle, à ces deux principes, — tout d'abord en les appliquant résolument à la terrible Affaire.

Le premier est la souveraineté nationale! Oui, la Ligue a soutenu avec la plus grande énergie que la nation est souveraine et que son droit est d'établir sa suprématie au-dessus de toutes les prétendues infailibilités, celles de l'Eglise ou celle de l'armée. La Ligue s'est faite, suivant l'expres-



sion que notre président employait tout à l'heure, l'annonciatrice de cette manière, nouvelle sans doute, d'entendre la souveraineté nationale. Cela veut dire que la nation doit affirmer son droit souverain, de ne se laisser mener sous aucun prétexte, comme M. Guicysse le disait tout à l'heure, ni par le militarisme, ni par le cléricalisme.

Mais pourquoi cette souveraineté?

Précisément parce que la nation en a besoin pour être en état de remplir son devoir, tout son devoir. Il y a un devoir pour les peuples comme pour les individus, et il faut que les uns comme les autres soient libres de leur personne pour pouvoir se conformer aux lois éternelles de la conscience.

Nous avons fait cela à propos de l'affaire Dreyfus. Mais était-ce seulement pour le capitaine Dreyfus? Non; nous l'avons fait par respect pour le droit, par fidélité à la raison et à la conscience humaines.

\* \* \*

Quant au second principe, la liberté de l'individu, ah! oui nous l'avons défendu; notre président nous a donné, à cet égard, le modèle d'une énergie infatigable et d'une invincible obstination. La Ligue est individualiste dans le sens moral et social du mot. Elle est individualiste, car elle respecte et veut faire respecter les devoirs de l'individu; elle n'admettra jamais qu'il soit permis, sous prétexte de servir des intérêts généraux, de sacrifier la personne, d'anéantir le droit d'un seul individu. (*Applaudissements*).

C'est pour la défense de ce droit sacré de l'individu que nous avons été heureux de suivre le chef dont l'exemple et la parole étaient devant nous une perpétuelle évocation de l'idée suprême de justice. C'est au nom de ce droit, forme élémentaire et indiscutable de l'idée de justice, que nous avons avec lui combattu la raison d'Etat et la raison d'Eglise, depuis le jour où nous réclamions seulement les garanties de la procédure, depuis le jour où nous disions : « Que le capitaine Dreyfus soit coupable ou innocent, peu nous importe; nous ne demandons que le respect de la loi, le respect des formes qui protègent l'innocent et qui protègent même le coupable ». Car nous n'avons jamais voulu admettre qu'un accusé, qu'un condamné même, soient exclus du droit humain, quels que puissent être leurs torts. Voilà par où nous avons commencé. (*Applaudissements*).

Lorsque les luttes de ces années traversent notre mémoire, nous ne pouvons oublier quelques-uns de ceux qui y furent des héros. Picquart... (*Applaudissements*) Trarieux, Scheurer-Kestner, qui a été l'initiateur, à qui est dû un tribut particulier d'hommages et de reconnaissance, car il a été le premier à la peine et aux injures, et s'il n'a pas vu de son vivant la reconnaissance publique s'attacher à son nom, il mérite d'avoir sa récompense au fond de notre conscience à tous et il l'aura un jour, espérons-le, dans la conscience française.

Mais est-ce tout? (*Cris : Non! Non!*). Cette assemblée même répond : Non, ce n'est pas tout. Non, la Ligue n'en est pas restée à l'affaire Drey-

fus. L'affaire Dreyfus est-elle finie? (*Cris : Non! Non!*) Je le sais trop qu'elle n'est pas finie, et je ne suis pas de ceux qui prendront jamais l'engagement de l'empêcher de renaître, le jour où il sera possible à l'innocent grâcié d'échanger la grâce contre une éclatante réhabilitation. Mais en attendant que la justice se fasse — et je veux espérer que je ne mourrai pas sans avoir vu la justice triompher complètement (*Applaudissements*) — en admettant que nous ne puissions plus rien pour cet objet, je dis qu'il y a quelque chose de changé dans la Ligue et par la Ligue, et que ce banquet même en est la preuve. Le fait que nous pouvons compter dans nos rangs, vous disiez, mon cher président, cinquante députés...

M. TRARIEUX. — Cinquante-six.

M. BUISSON. — ... Ce fait est significatif. Il faut bien que la Ligue soit le champion des grandes idées qui dépassent le cadre de l'affaire Dreyfus pour intéresser à son action, à Paris, en province, à l'étranger, tant et de si chaleureuses et de si diverses sympathies.

\* \* \*

C'est qu'en effet, elle a eu d'autres mérites après celui-là. Elle avait appliqué, vous disais-je, les deux vérités fondamentales de la *Déclaration* à l'affaire d'un capitaine juif qu'elle a sauvé, ou plutôt en qui elle a sauvé l'honneur de la France et de la République. Mais ce commencement l'a menée elle-même plus loin qu'elle n'avait prévu. Peu à peu, d'autres et de bien plus larges applications des mêmes principes se sont imposées à son attention. Peu à peu, au cas particulier de l'affaire Dreyfus se sont ajoutés d'autres cas, si nombreux que c'est tout un programme nouveau de vie politique et sociale qui s'est en quelque sorte spontanément dégagé de nos premières revendications, les dépassant, les élargissant, les dominant, comme une grande loi générale débordant les faits particuliers.

Des deux grands principes que nous avons indiqués dès le début de l'Affaire, il se trouve que nous avons reconnu qu'ils sont l'âme même de la République et de la vie républicaine, et la Ligue en est venue à se proposer d'en faire une application générale.

La souveraineté nationale? La Ligue ne l'invoque plus seulement pour réclamer contre tel ou tel abus de pouvoir du clergé ou de l'état-major. Elle est en train d'apprendre au public français que la souveraineté nationale ne peut se réaliser si la nation ne prend pas en quelque sorte conscience d'elle-même, si elle ne se recueille pas en un viril effort pour faire tout son devoir et pour remplir sa destinée, pour se mettre en face de ce que vous avez appelé tout à l'heure l'idéal démocratique. La conscience française commence à s'éveiller à cette pensée, à cette notion plus profonde de la vraie souveraineté nationale qui comporte la responsabilité nationale. Et il y a là pour nous autre chose qu'un mot. Ah! laissons dire ceux qui nous traitent de sectaires parce que nous répudions la fausse paix et voulons la lutte franche contre toutes les forces du passé qui prétendent remettre la



nation à l'état de tutelle. Sectaires parce que nous voulons que la France s'appartienne et n'appartienne plus à des maîtres, même spirituels. Sectaires, parce que nous voulons la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Sectaires, parce que nous voulons l'Etat laïque assez fort pour ne plus partager la souveraineté avec l'Eglise, et la nation assez consciencieuse pour vouloir faire ses affaires elle-même.

On veut dire par là, sans doute, que nous avons au cœur une foi aussi ardente que celle que d'autres puisent dans leurs croyances. Notre religion à nous, c'est celle même de la Révolution, c'est celle qui a engendré le monde nouveau, celle qui a eu pour « Tables de la Loi » l'immortelle *Déclaration des Droits*.

C'est la religion de la justice et de la liberté, qui a pour dogmes, non plus quelque formule empruntée au passé, mais tout un essor de sublimes espérances pour l'humanité, utopies d'hier, idéal d'aujourd'hui, réalité de demain. Voilà comment nous entendons la souveraineté nationale. C'est le premier de nos deux grands principes. Et voici le second.

\*\*\*

Propagandistes de cette doctrine de la souveraineté nationale, républicaine, nous ne sommes pas moins fervents adeptes de l'autre grande doctrine, celle de la liberté de l'individu. Mais ce n'est pas seulement le mot de liberté que nous voulons. Nous ne croyons plus à la liberté formelle, à la liberté verbale. Nous nous contentons plus de cette notion abstraite de la liberté, purement et simplement conçue comme la liberté politique; nous sentons qu'il y a là une de ces « lâches hypocrisies », que flétrissait Mme de Pressensé dans les beaux vers que vous nous avez lus.

Non, non, l'homme n'a pas de liberté s'il n'a que la liberté politique; il n'y a pas de liberté là où il n'est pas réalisé la première de toutes les libertés, la liberté de vivre, la liberté d'être homme. (*Applaudissements*.)

Nous avons la démocratie dans l'ordre politique par le suffrage universel. Nous sommes loin d'avoir la démocratie dans l'ordre économique. Nous en sommes au *b a ba*, nous épelons à peine les premiers mots du livre sacré dans lequel devra s'écrire un jour l'évangile de la démocratie intégrale.

C'est un second chapitre que la République française se doit à elle-même d'écrire sans délai.

Et nous, humble Ligue, d'aspect si modeste, d'allure bourgeoise et d'esprit si mesuré, voici que nous nous mettons à l'œuvre; notre sens moral, éveillé par l'Affaire, s'applique maintenant à bien d'autres affaires. C'est notre président lui-même qui n'est pas suspect de tendresse pour le collectivisme, qui tout à l'heure nous disait : il ne faut pas oublier que la liberté toute seule ne suffit pas ; il ne faut pas oublier que la Société a des devoirs, en même temps qu'elle a des droits; qu'elle a beaucoup à faire envers les faibles, les vieillards, les enfants, les orphelins, tous ceux qui sont dans une de ces situations terribles que nous rencontrons tous les jours, auxquelles nous

ne faisons pas attention parce qu'elles sont trop communes; la fréquence des situations anormales, injustes et révoltantes est la seule raison qui fait qu'elles avaient fini par nous paraître presque normales et que nous n'en voyions plus bien l'injustice et que nous ne nous révoltions plus.

Et voilà la Ligue qui nous dit : Mais regardez-y donc de plus près. Mais réveillez-vous. Mais ouvrez les yeux, ouvrez le cœur. Il se passe là des choses qui vous réclament, vous qui vous êtes faits les justiciers volontaires et les redresseurs de tort dans la grande Affaire. Il y a bien d'autres torts à redresser. Vous avez protesté alors pour la liberté de l'individu. Ne protesterez-vous pas en faveur de ces individus, et ils sont légion, qu'on appelle libres et qui meurent de faim?

L'individu n'est pas libre, eût-il toutes les libertés, quand il n'a pas son pain assuré. (*Applaudissements*.) Non, il n'est pas libre, quand, pour gagner son pain, il est obligé d'accepter les conditions que lui offre son patron. Non, il n'est pas libre, celui qui n'a pas une heure de répit, une heure de repos et de réflexion, où il s'appartienne, où il puisse examiner, penser, réfléchir, lire, faire acte d'homme libre. Celui-là n'est pas arrivé à l'état d'homme véritablement libre, et il a le droit de dire à la société : Tu ne m'a pas donné mon dû; tu n'as pas réalisé la justice sociale. (*Applaudissements*.)

\*\*\*

Voilà ce dont la Ligue s'occupera de plus en plus. Il y a, citoyens, une affaire Dreyfus, partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile. (*Vifs applaudissements*.) Il se pose un problème aussi émouvant qu'a pu l'être celui qui nous a réunis au début, partout où se pose une question de justice sociale.

Jadis, nous passions inattentifs, distraits, munis d'une foule d'excellentes raisons pour ne pas nous laisser émouvoir. Aujourd'hui nous ne savons plus nous défendre contre ce trouble et cette émotion. C'est précisément parce que l'affaire Dreyfus a fait tomber bien des écailles de nos yeux et réveillé notre conscience. Il y en a partout de ces problèmes qui, aujourd'hui, ne nous laissent plus dormir, comme jadis l'Affaire; oui, partout autour de nous, dans la vie politique, économique et sociale, industrielle, familiale, la Ligue est aujourd'hui comme assiégée de gens qui s'adressent à elle et qui lui demandent justice, et non pas charité, et non pas pitié. (*Applaudissements*.)

La Ligue, que M. Trarieux a fondée, à laquelle son nom restera éternellement attaché, ne peut pas oublier que c'est le premier des Droits de l'Homme que de s'appartenir, que d'être un homme et non plus un instrument aux mains de celui qui le fait travailler... (*Applaudissements prolongés*.)

LISEZ ET FAITES LIRE :

**Qu'est-ce que la Ligue des Droits de l'Homme?**

Un tract de propagande par F. BURISSON.



## 2. — La séparation des Églises et de l'Etat. La politique générale (1).

Mesdames, Messieurs,

...La Ligue n'a pas seulement pour but d'aider à réparer les injustices; elle a pour but, ne l'oublions pas, cela est devenu de plus en plus notre devoir et cela s'est inscrit tout seul en tête de notre programme, elle a pour but de reviser et de corriger les injustices sociales. Car il y a des injustices sociales; il y a des injustices collectives; il y a des injustices qui ne sont pas faites par quelques-uns au détriment de quelques autres, par un fonctionnaire au détriment d'un de ses subordonnés, par un juge ou par une autorité quelconque, mais qui sont liées, qui sont inhérentes au fonctionnement même de notre très imparfaite société. (*Vives approbations.*)

Je dirai que cela est surtout dans notre rôle et c'est pour cette raison qu'à notre ordre du jour de ce soir sont inscrites, vous l'avez vu, non pas seulement les questions particulières, mais toutes ces questions générales, dont l'étude associée de plus en plus la Ligue des Droits de l'Homme à tout ce qui, en France et dans l'humanité, intéresse l'homme et ses droits, la conscience et ses devoirs.

\*\*

Parmi toutes ces questions, il y en a une que nous pouvons revendiquer au nom de la Ligue, puisque l'homme qui y a attaché son nom, et qui, je l'espère, en obtiendra la réalisation, c'est notre ami Francis de Pressensé : je veux parler de la séparation des Églises et de l'Etat.

Je prends cet exemple précisément pour qu'il n'y ait pas de confusion possible et qu'on ne prétende pas ne pas entendre à demi-mot. Oui, une question comme celle-là, nous considérons qu'elle entre dans le programme même de la Ligue. Il s'agit là d'une question de justice individuelle et sociale. Il n'est pas juste que, plus de cent ans après la Révolution Française, nous vivions encore sous le malentendu et dans la confusion hypocrite du concordat. Il n'est pas juste que ceux qui n'ont à aucun degré l'intention de participer à un culte soient, légalement et financièrement, obligés d'y contribuer. Il n'est pas juste que, dans un pays où tout doit être fondé sur la liberté individuelle, sur les droits absolus et souverains de la conscience, il y ait une espèce de convention apparente, futile et superficielle, mais néanmoins acceptée et devenue légale, qui nous oblige à reconnaître, à faire semblant de reconnaître, que nous appartenons tous à une religion officielle.

Tout cela est à corriger et c'est pour cela que le grand travail, l'œuvre considérable à laquelle notre ami de Pressensé a réussi à donner une forme définitive, cette œuvre-là, non seulement nous l'accompagnons de tous nos vœux et de toutes les espérances qui normalement doivent s'y

(1) Extraits du discours prononcé à l'Assemblée générale du 30 mai 1903 (B. O. 1903, p. 671-675).

attacher, mais encore nous considérons que c'est une des parties intégrantes du programme de la Ligue. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin, citoyens, je ne dissimule pas que... la politique générale nous intéresse. (*Applaudissements.*)

La politique ne nous est pas étrangère. Nous ne prétendons pas nous être réfugiés dans la classique « tour d'ivoire », d'où nous contempérons la lutte des partis et les vicissitudes éternelles du combat des uns contre les autres. Non, nous sommes persuadés que, dans les circonstances actuelles, notre place n'est pas sur cette colline d'observation; elle est sur le champ de bataille. Notre ami Delpech indiquait, ce matin, dans un journal la raison même pour laquelle nous devons prendre part au combat. Il rappelait qu'il y a une formule excellente, toujours exacte, qui a été donnée, il y a déjà de longues années, par un des grands orateurs, un des meneurs de la réaction cléricale, M. de Mun. Mais je relis les paroles mêmes que citait M. Delpech :

« La révolution n'est ni un acte ni un fait : elle est une doctrine politique qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu, qui met la souveraineté de la raison humaine à la place de la loi divine. »

Pour une fois, nous pouvons applaudir M. de Mun; sa formule est absolument vraie; nous ne répudions pas le dilemme qu'il pose avec cette raideur et cette précision lapidaires.

« C'est là qu'est la Révolution, le reste n'est rien; ou plutôt, tout le reste découle de là, de cette révolte orgueilleuse d'où est sorti l'Etat moderne, l'Etat qui a pris la place de tout, l'Etat qui est devenu votre Dieu et que nous nous refusons à adorer avec vous. La contre-révolution, c'est le principe contraire : c'est la doctrine qui fait reposer la Société sur la loi chrétienne. »

M. Delpech avait raison de citer ces paroles; elles sont la preuve que nous avons notre place marquée dans la bataille qui met aux prises, d'une part, la révolution, de l'autre, la contre-révolution. Il n'y a pas de milieu. (*Applaudissements.*)

\*\*

Pour notre société, la question se pose et le devoir s'impose exactement comme pour chacun des citoyens français, comme pour chaque député à la Chambre. Ou nous sommes les partisans de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, c'est-à-dire de la révolution, du droit nouveau qui est né de cette grande charte si simple et en même temps si sublime, d'un idéal si élevé que, cent ans après, nous en sommes encore à en réaliser à peine les premiers traits; ou nous sommes les soldats convaincus de la cause de la révolution, qui a fait de la liberté de la personne humaine le pivot de la société moderne; ou bien nous sommes dans le camp contraire. Dans le camp contraire, il y a place pour toutes les nuances de la contre-révolution : violente, douce, perfide, modérée, hypocrite, commode et paresseuse, se prêtant à toutes les



complaisances, accueillant tous les systèmes, prenant tous les masques. Il y a place pour tout cela dans l'autre camp, mais il n'y a que deux camps. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui la Ligue des Droits de l'Homme est, quoi qu'on fasse et quoi qu'elle fasse, un des ferments politiques du pays.

Par où je n'entends pas du tout que la Ligue des Droits de l'Homme ait à changer son programme et son caractère, et qu'elle doive se dissoudre en une série de petits comités électoraux, perdant de vue les grandes idées, les théories et les principes et ne songeant plus qu'à donner énergiquement dans la bataille électorale. Je crois que, si la Ligue abandonnait ce qui la caractérise et ce qui fait son originalité, bien loin de servir la République, elle lui nuirait. Si la Ligue des Droits de l'Homme disparaissait, il disparaîtrait du pays de France une grande tribune, asile des idées, rien que des idées pures, des principes, de tout ce qu'il y a de noble dans notre tradition; une tribune où la prédication laïque de la République et de la révolution s'est toujours fait entendre. La France y perdrait beaucoup.

C'est que nous sommes autre chose que des groupes électoraux, autre chose que des électeurs; nous sommes un syndicat. Puisqu'on nous a appelé de ce nom, pourquoi ne le relèverions-nous pas avec fierté? Nous sommes le syndicat de tous ceux qui croient à l'idée républicaine, de tous ceux qui croient au droit moderne, au droit révo-

lutionnaire. Nous sommes le syndicat de tous ceux qui, dans les luttes de la France, ne voient que le drapeau républicain et défendent avec la révolution, la liberté et la dignité humaines. Et, en étant des théoriciens, je le veux bien, des utopistes, je l'accepte encore, en étant les prédicateurs volontaires de cet évangile tout laïque, tout moderne et tout démocratique, en étant les pionniers quelquefois naïfs, quelquefois trop ardents, de toutes les réformes, politiques et sociales, qui sont en quelque sorte incluses et comprises dans la *Déclaration des Droits de l'Homme*, en étant tout cela, nous rendrons et nous avons rendu déjà de grands services à ce pays.

Nous y sommes plus et mieux qu'un parti politique; nous y sommes le levain, le ferment, qui, à un moment donné, pourra animer toute la pâte républicaine et populaire, la soulever, la rendre capable des efforts que, malheureusement, nous avons vu, pendant tant de générations, la France, élevée par l'Empire, incapable de faire. Cette infirmité, cette impuissance, cette espèce d'ignorance, dans laquelle la masse de la nation s'est complue, cesseront si nous sommes là pour stimuler l'esprit de nos concitoyens, et pour leur donner l'exemple de notre activité, de notre travail, de notre esprit de solidarité. Voilà notre rôle; voilà nos espérances; voilà ce qui doit dominer toutes nos réunions, toute notre œuvre et toutes nos délibérations (*Applaudissements prolongés*)...

### 3. — La Ligue au-dessus des Partis (1).

Mesdames, Messieurs,

...Après la magnifique séance à laquelle nous venons d'assister, je suis sûr que vous êtes sous la même impression qui me pénétrait tout à l'heure. Notre ami Basch, en faisant cet admirable tableau, ce raccourci si vigoureux, digne de son talent et de son cœur, dans lequel il nous a fait revoir les grandes figures d'il y a dix ans, notre ami Basch ne nous a pas seulement intéressés, passionnés, émus jusqu'au fond de l'âme, il nous a donné la plus claire des leçons. En nous disant comment est née la Ligue des Droits de l'Homme, il nous a dit ce qu'il faut qu'elle soit, ce qu'il faut qu'elle reste (2).

Elle est née de l'affaire Dreyfus, c'est-à-dire d'un mouvement nullement calculé, nullement prémédité, d'un mouvement spontané de la conscience humaine. Elle a été un exemple d'action directe dans le meilleur sens du mot et dans le plus haut. Elle est née de ce droit, de ce devoir que toute âme républicaine, quand elle rentre en elle-même, sent puissamment : le droit et le devoir de protester contre l'injustice et de se jeter

à la traverse de tout acte arbitraire, de si haut qu'il vienne. (*Applaudissements*.)

C'est ainsi que cette affaire tragique, où il a fallu, pour sauver un innocent, faire appel, à la fois, à toutes les forces du sentiment et à toutes les clartés de la raison, ce drame inouï a été l'épreuve salutaire, le creuset d'où la conscience française est sortie transformée.

Et alors, l'heure terrible passée, qu'est-ce que se sont proposé les fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme. Ils ont voulu garder l'élan de ce premier mouvement si noble, si populaire, si national, et je dirai, moi, si humain. Ils ont pensé qu'il ne fallait pas que cette heure inoubliable fût oubliée; et ils ont décidé de rester ensemble après, comme pendant la bataille.

Et de même que nous avons suivi, aux heures d'orage, Francis de Pressensé, comme on suit toujours un homme de cœur qui ne recule ni devant le péril, ni devant l'injure, ni devant la calomnie, de même, au lendemain de la victoire, nous avons voulu rester groupés autour de lui, prêts à continuer. Cui, à continuer, car vous aviez raison, cher ami Basch, quand vous disiez tout à l'heure que nous avions compris à quoi la victoire nous engageait. Oui, je l'ai dit alors et je ne m'en dédis pas, nous avions découvert qu'il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un droit lésé, un homme qui souffre, une conscience humaine opprimée, une victime de l'arbitraire, de l'oppression, de l'injustice sociale, quelle qu'en soit la cause ou la forme. (*Applaudissements*.)

(1) Discours prononcé au meeting organisé à Rennes, le 29 mai 1909, à l'occasion du Congrès National de la Ligue des Droits de l'Homme (*B. O.* 1909, p. 1.054-1.057.)

(2) Voir le texte de ce discours dans la brochure : *Le Procès de Rennes. Dix ans après*, par Victor BASCH, Paris, 1928. En vente dans nos bureaux, 1 franc.



C'est ainsi que nous avons découvert, nous tous, ouvriers et bourgeois, radicaux, socialistes, de quelque nom que nous puissions nous appeler, chrétiens, juifs, libres-penseurs, nous avons découvert qu'il y a quelque chose au-dessus de toutes ces divisions, quelque chose de plus grand que toutes les préoccupations politiques, que toutes les luttes d'intérêt ou de parti. C'est cela même que nous appelions les droits de l'homme et que nous retrouvions partout autour de nous, dans bien d'autres drames aussi douloureusement tragiques que l'affaire Dreyfus. Ah! combien souvent l'homme du peuple, le prolétaire, ressemble à ce malheureux capitaine que vous venez de nous décrire tout à l'heure, qui s'en venait de si loin, du fond de son tombeau et dont la voix rauque pouvait surprendre et indisposer ceux-là mêmes qui auraient voulu le défendre.

Il a souvent cette voix rauque, l'homme du peuple qui souffre, qui proteste, qui revendique; nous avons parfois de la peine à le comprendre, nous avons peur de ses menaces, peur de ses cris de douleur, peur de ses revendications durement exprimées. Malgré nous, nous ne le comprenons pas.

Et c'est parce que l'affaire Dreyfus nous a obligés à faire effort pour les comprendre, effort d'humanité qui est en même temps un élan de justice, c'est pour cela que la Ligue des Droits de l'Homme a pu vivre et a voulu vivre. Inspirée par le poignant sentiment d'un devoir moral et social, la Ligue des Droits de l'Homme n'était pas faite pour être une société politique. Elle ne peut pas être un champ clos de batailles politiques. (*Applaudissements.*)

La Ligue des Droits de l'Homme n'appartient et ne veut appartenir à aucun groupement politique. Elle perdrait sa raison d'être si elle devenait la chose d'un parti, n'importe lequel, le mien, le vôtre ou tout autre. Aucun parti ne doit pouvoir mettre la main sur cette assemblée de consciences. Oui, ce sont des consciences qui s'unissent étroitement pour persévérer dans l'effort qu'elles ont commencé à propos de Dreyfus.

Une question se posait, que Basch vient de définir très exactement. Voulons-nous être une simple société de défense, une sorte de bureau central de réclamation, recueillant les protestations des intérêts lésés et aidant ceux qui se plaignent à se faire rendre justice par l'application des lois existantes? Mission sans doute fort honorable, mais si nous nous bornions à ce rôle, il n'y aurait pas besoin d'un si vaste effort. Un bon comité technique de juristes y pourrait suffire. Nous voulons plus : nous devons être la société chercheuse, initiatrice, investigatrice, celle qui ne se borne pas à faire respecter les droits inscrits dans le code, mais qui découvre et affirme les droits nouveaux, les droits et les devoirs inconnus hier et qui seront demain des vérités banales; la société qui s'efforcera de mettre toujours plus complètement, plus réellement en lumière sous le nom de droits de l'homme, tous ces droits non encore écrits ou bien insuffisamment écrits, celui de la

femme, de l'enfant, du vieillard, de l'infirme, des victimes du travail, les droits de tout être humain qui a besoin, pour une raison quelconque, du secours de la société, qui lui demande la possibilité de vivre une vie qu'on puisse appeler la vie humaine. C'est l'ensemble de tous ces droits que nous sommes en train de conquérir.

Il y a des gens qui croient que la *Déclaration des Droits de l'Homme* est depuis longtemps un texte achevé et parachevé. Cela n'est pas vrai. Cette grande charte, avec la magnifique parole qui la résume : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il faut la libeller en détail; elle a ou elle aura un très grand nombre de chapitres, et c'est à la rédaction de chapitres restés en blanc qu'il nous faut travailler.

Il appartient à notre Ligue des Droits de l'Homme d'entreprendre cette rédaction avant la lettre, de la préparer dans l'opinion publique parfois avant que le Parlement n'en soit saisi. C'est sa raison d'exister et d'agir et c'est aussi sa raison de rester au-dessus des partis et des divisions parlementaires.

\*\*\*

N'ayant pas d'autre but, elle ne peut porter ombrage à personne. Rechercher les moyens de rendre la société de plus en plus équitable, solidaire et fraternelle, tirer du fond de nos consciences les devoirs de l'individu envers la société et ceux de la société envers l'individu, écrire ainsi à la lumière de ces vérités qui illuminent les cœurs droits le nouvel Évangile social et en faire l'objet, non d'une propagande électorale, mais de la prédication la plus indépendante et la plus désintéressée, voilà notre programme, voilà notre raison d'être. (*Applaudissements.*)

On dit que la Révolution est finie; il y a des gens qui le croient. D'autres, dont nous sommes, pensent que la Révolution ne fait que commencer, qu'elle se continue avec cette différence qu'aujourd'hui, grâce à la République, elle peut continuer victorieusement, dans la paix et la liberté, par la seule force d'un appel incessant à l'idée de justice et à la conscience de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

## TOUS LES LIGUEURS

*doivent lire et faire lire autour d'eux le*

# LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, EMILÉ GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix : 6 francs



## II. -- POUR L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE

### 1. — La liberté de l'enseignement (1)

*Après avoir défini ce qu'il faut entendre par « monopole de l'Etat en matière d'enseignement », Ferdinand BUISSON expose quelle doit être l'attitude de la Ligue : 1° à l'égard des prétentions de l'Eglise; 2° à l'égard du monopole d'Etat :*

Ici se pose, pour la France, plus particulièrement qu'ailleurs, une question qui résulte d'un grand fait historique. Le fait, c'est le rôle séculaire exercé par l'Eglise catholique en matière d'enseignement. C'est elle qui, depuis le moyen âge, a dirigé souverainement l'éducation à tous les degrés. C'est elle qui a été « l'institutrice des nations ». L'Eglise n'a pas oublié ce passé, elle ne renonce à aucune de ses prétentions; elle les fonde toujours sur un droit divin qui ne souffre ni contradictions ni partage. Elle a, en réalité, possédé, pendant des siècles, le monopole de fait de tout l'enseignement. Peu à peu, elle s'en est vue partiellement dépouillée, chez nous, par suite des lois qui ont laïcisé l'école d'abord, l'Etat ensuite; elle ne peut plus revendiquer que le droit commun, la liberté de l'enseignement. Il est vrai qu'elle se réserve d'en donner une définition qui revient, ou peu s'en faut, au maintien intégral de son antique monopole spirituel.

En présence de ces prétentions, que va faire l'Etat?

S'il souscrit à la thèse de l'Eglise, il n'y a pas de demi-mesure à chercher, c'est tout ou rien. Ce que l'Eglise exige, c'est la reconnaissance de son magistère divin; elle a la vérité, elle est infaillible, immuable, éternelle; elle est d'origine divine; elle n'a rien à demander à personne, pas plus à un peuple qu'à un roi, et par conséquent aussi, elle prétend être la dispensatrice souveraine et de plein droit de l'éducation à tous les degrés.

\* \* \*

Vous savez quelle a été la réponse de la République. Notre pays, il faut bien l'avouer, est le seul au monde qui l'ait faite avec cette absolue netteté. Il a adopté des lois qui, en donnant la pleine liberté aux associations de toute forme et de toute nature, considèrent que la congrégation n'est pas une variété d'association, mais qu'elle en est précisément le contraire et la négation expresse. La congrégation monacale est une organisation fondée sur un contrat, par lequel une personne humaine s'engage à renoncer aux droits de la personne humaine, les abdique aux mains d'une autre personne, de qui elle déclare désormais dépendre entièrement. Nos lois scolaires ont décidé que des personnes qui ont pris un tel engagement se sont exclues par là même de l'enseignement public ou privé, car la première leçon qu'elles auraient à donner, c'est l'inaliénabilité des droits

qu'elles ont solennellement aliénés. Ainsi, le fait seul de s'organiser en congrégation, c'est-à-dire en opposition directe avec le principe de la responsabilité individuelle, constitue une incompatibilité flagrante avec des fonctions qui supposent, avant tout, la plénitude de cette responsabilité.

Telle est la réponse que, chez nous, l'Etat a faite à l'Eglise.

\* \* \*

Elle se fonde sur une idée qu'il faut bien préciser, chacun restant libre de l'apprécier comme il l'entendra. L'idée qui a prévalu est celle-ci : l'Etat reconnaît à tout le monde, à tous les citoyens — sous des conditions réglées par des lois communes qui n'ont rien d'excessif, ni pour les uns ni pour les autres — le droit d'enseigner, c'est entendu. Ce qu'il ne reconnaît pas, c'est le droit pour ces citoyens de faire disparaître leur personnalité, de déclarer qu'ils sont liés par un contrat spirituel, sans doute, mais tout de même par un contrat dont ils donnent bel et bien acte les uns aux autres et à leurs chefs. Ils déclarent qu'ils sont tellement liés que leur volonté, leur conscience, leur responsabilité ne leur appartiennent plus. Vous leur demandez ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent? Ils vous répondent : « Allez le demander à Rome, au supérieur général; je n'existe pas, je ne suis pas moi; je suis un membre de la congrégation; c'est elle qui pense pour moi. Ne me parlez pas d'agir en citoyen libre et responsable; je suis autre chose : de par ma libre décision, je suis un être volontairement soumis, pleinement et entièrement, à la volonté d'autrui, à l'obédience d'un supérieur que j'ai choisi; j'ai fait acte de liberté en l'abdiquant une fois pour toutes. »

C'est cet acte que la République française n'a pas considéré comme admissible de la part d'une personne qui veut exercer le droit d'enseigner. Que vous vous soyez mis dans cette situation exceptionnelle, c'est votre affaire; on vous en laisse la responsabilité du moment que cela ne concerne que vous. Un jour viendra, peut-être, où, même ne concernant que vous, un tel acte d'assujettissement absolu sera réputé illicite. Peut-être le bon sens public en arrivera-t-il à ne plus permettre qu'un homme s'engage envers d'autres hommes à ne jamais renoncer au célibat : qui sait si, dans quelques générations, on ne s'étonnera pas que cette sorte de mutilation de la nature humaine ait pu figurer si longtemps dans nos lois civiles et religieuses? Nous n'en sommes pas là. Mais, dès à présent, nous n'admettons plus qu'une réunion d'hommes qui se placent dans cette situation extrasociale soit précisément celle qui se prétende qualifiée pour élever nos enfants.

Des hommes qui ont fait ce sacrifice d'eux-mêmes sont évidemment dans un état d'esprit qui peut être fort respectable, mais aussi fort dangereux. Il n'est pas possible qu'ils ne cherchent pas à exercer une influence qu'ils jugent, non seulement légitime, mais salutaire pour l'enfant. Com-

(1) Extraits du rapport sur « Le monopole de l'enseignement » présenté, le 14 décembre 1909, à la Commission constituée par le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme » (B. O. 1910, p. 127 et suivantes).



ment cet enfant y résisterait-il? Il est là tout seul, en présence de maîtres dont le costume seul lui inspire le respect, qui lui commandent au nom de Dieu, qui le placent perpétuellement et exclusivement sous un ensemble d'impressions calculées pour le pénétrer, pour le subjuguier. Par leurs leçons, par leur livres, par leur exemple, ils l'isolent complètement de son pays, des institutions de son pays, qu'ils lui font juger à la façon de leur Eglise, et on sait si elle aime la République! Franchement est-ce trop exiger que de demander que les petits Français ne soient pas élevés dans des conditions si extraordinaires, si artificielles, si éloignées de la vie commune? Et peut-on dire que la religion soit persécutée quand les personnes les plus dévouées à l'Eglise, les plus ferventes, les plus militantes conservent la plénitude du droit d'enseigner et quand la loi se borne à interdire aux congrégations le pouvoir collectif de faire de l'école la dépendance d'un couvent?

\*\*\*

Sous cette réserve, la France républicaine est restée, jusqu'à présent, fidèle au principe de la liberté en matière d'enseignement. L'Etat ne s'en désintéresse pas : il est le protecteur, le contrôleur de l'enseignement à tous les degrés et en toutes les formes; il ne le prend en main que là où il se voit obligé de le faire par un intérêt public. Il ne pouvait pas ne pas intervenir pour l'enseignement primaire, parce qu'il fallait en faire un service public gratuit, obligatoire et laïque, si l'on voulait qu'il fût réellement mis à la portée de tous et garanti à tous. Il intervient sous d'autres formes pour l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et les innombrables variétés, heureusement croissantes, de l'enseignement professionnel, dont l'essor commence à peine.

Est-il à souhaiter qu'il aille plus loin, qu'il devienne l'Etat enseignant seul et enseignant tout? Je ne le crois pas. J'estime, au contraire, que le véritable progrès doit être cherché dans un autre sens.

Le plan qui, à mes yeux, est encore aujourd'hui l'idéal, c'est le plan de Condorcet. Vous le connaissez, mais peut-être en avez-vous gardé l'impression d'une grande conception chimérique et d'une belle utopie. C'est l'effet qu'il a produit pendant le siècle dernier à des hommes qui ne concevaient rien au delà du dilemme : établissements de l'Etat ou établissements de l'Eglise. Relisez aujourd'hui ces pages; vous leur trouvez une sin-

gulière actualité. Vous vous étonnerez de voir la défiance de Condorcet pour la toute-puissance de l'Etat. Vous admirerez ses efforts pour constituer, sous l'autorité de l'Etat, mais avec une grande indépendance, des sociétés qui auraient la charge et la direction de tous les enseignements. Il rêve déjà la synthèse de ces innombrables associations dans une espèce de société nationale qu'il place à l'Institut.

Esquisse et prophétique pressentiment des temps nouveaux que rien n'annonçait alors et qu'aujourd'hui seulement nous voyons poindre! Ce qui semblait une chimère, il y a cent ans, sera peut-être réalisé demain. Associations enseignantes, associations professionnelles, syndicats patronaux et ouvriers, instituts de toute sorte et de tout nom commencent à réclamer leur part — et une grande part — dans la direction du mouvement des idées et des études. Nulle part on ne se contente plus de demander à l'Etat un type officiel, un type uniforme. Au contraire, on veut des types divers qui correspondent à la diversité des besoins. Et ces besoins ce sont les intéressés qui prétendent les connaître le mieux et qui réclament la liberté de les satisfaire à leur gré.

C'est précisément cette tendance, aujourd'hui si accusée, qui me fait croire que, bien loin d'aller vers le monopole, nous commençons à tourner le dos à ce qui fut l'idéal de l'Université impériale.

Il reste à l'Etat un assez beau rôle, qui est bien le sien : la protection de l'enfant, l'interdiction de toute pression abusive de quelque part qu'elle vienne. Il faut que l'Etat soit toujours là pour garantir le respect que tous lui doivent, même les parents, même les maîtres, même l'Eglise, même le gouvernement. A tous ceux qui rêvent de « pétrir » à leur image le cerveau de l'enfant, l'Etat oppose son *veto*, non pour se réserver le droit de lui imprimer son propre sceau, mais pour aider loyalement au libre développement de tous les êtres humains, pour les seconder dans leur effort en vue de devenir vraiment des hommes.

Il ne nous appartient pas de savoir quel sera le résultat de cette poussée universelle vers la vie par la liberté. Qu'il nous suffise d'avoir montré que c'est le rôle de la démocratie d'encourager cette poussée, de s'opposer à tout ce qui s'y oppose, de briser toutes les entraves d'en haut et d'en bas, et de réduire à l'impuissance, par la loi, tous ceux qui tentent de mettre obstacle, pour terminer par un mot de Condorcet, au progrès indéfini de l'esprit humain.

## 2. — L'égalité devant l'instruction (1).

### En attendant l'égalité entre hommes, peut-on établir l'égalité entre enfants ?

...Deux enfants viennent de naître : l'un de famille riche, l'autre de famille pauvre. Les parents resteront séparés par les différences de conditions sociales qui ne peuvent s'effacer immédiatement. Soit. Mais les enfants? Est-il indispen-

sable qu'ils soient à leur tour, dès le berceau, soumis à deux éducations différentes, façonnés et prédestinés à deux modes d'existence que divisent dès l'entrée d'infranchissables barrières?

C'est pourtant l'état de choses actuel. C'est ce que font nos lois scolaires et nos habitudes sociales.

Comme il y a deux classes d'hommes — et même avec une différence encore plus brutalement accusée — il y a deux classes d'enfants : le droit à l'instruction pour les uns s'arrête avant la fin de

(1) Extraits du rapport préparatoire au Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme, 1914. (B., O., 1914, p. 519-531.)



l'enfance, vers douze ans; pour les autres, il se prolonge jusqu'à la fin de l'adolescence.

Toute la question est de savoir si nous voulons, oui ou non, changer cela, interrompre des traditions séculaires, inaugurer un régime d'éducation égalitaire, qui ne sera pas le dernier mot de la révolution sociale, mais qui en pourrait être le premier.

Si nous répondons : non, nous aurons avoué que la démocratie n'applique la notion d'égalité que dans l'ordre politique et à titre de mécanisme électoral. Nous aurons d'avance renoncé, non seulement à organiser immédiatement, mais même à préparer pour les générations suivantes un régime de meilleure utilisation du capital humain. Ce sera la preuve qu'au fond, nous ne souhaitons, nous n'espérons, nous ne tentons rien de plus pour la France de demain que pour celle d'aujourd'hui. Et faire une telle déclaration, c'est s'enrôler définitivement dans le parti du conservatisme social.

Si, au contraire, nous adoptons, tout au moins, le principe de l'égalité des enfants comme acheminement possible à l'égalité des hommes, essayons de voir comment ce principe pourrait être mis en œuvre et progressivement traduit en institutions publiques scolaires et extrascolaires.

#### Qu'est-ce que le droit de l'enfant à l'instruction ?

Voici une société qui s'inspire de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, qui fonde des institutions sur le suffrage universel et sur la souveraineté nationale, qui proclame l'intention de réaliser, au moins graduellement, l'idéal du régime démocratique. Que doit cette société à tous les enfants sans exceptions ?

#### Ce que la société ne doit pas faire contre l'enfant

On nous accordera sans doute qu'elle leur doit, tout au moins, de ne rien faire, de ne rien permettre qui ait pour effet d'entraver chez aucun d'eux le développement intellectuel et moral. Toute mesure législative ou fiscale qui ajouterait aux difficultés de l'éducation, toute institution, toute pratique sociale qui opposerait des obstacles, des limites, des exclusions arbitraires au droit naturel de chaque enfant, à ses chances de développement normal, devront être considérées comme aussi injustes, aussi antisociales que le seraient des manœuvres quelconques tendant à empêcher la croissance du corps et le libre jeu des organes.

Il peut sembler que cette prescription n'ait pas besoin d'être édictée, tant elle va de soi.

Elle n'est pourtant pas inutile, puisque la première mesure que prend la société actuelle est d'imposer de lourdes exigences de rétribution, le paiement de fortes sommes comme condition *sine qua non* d'accès à certains degrés de l'instruction.

C'est-à-dire qu'elle élimine d'avance les enfants pauvres, simplement parce que pauvres.

Elle y ajoute, d'ailleurs, contre eux, bien d'autres obstacles, résultant de l'agencement des pro-

grammes et des examens, dont nous n'aborderons pas ici le détail.

#### Ce que la société doit faire pour l'enfant

Mais ce n'est là que l'aspect négatif du devoir de la société envers l'enfant. Il va plus loin : il comporte des obligations positives.

Sans se substituer à la famille, la société doit l'aider à remplir sa tâche. Elle est, au besoin, la protectrice de l'enfant.

Faire de l'enfant un homme, c'est sans doute le devoir des parents. Mais supposons des parents qui ne puissent pas, qui ne veuillent pas, qui ne sachent pas s'en acquitter. Faudra-t-il dire : « Tant pis pour l'enfant, il n'y a rien à faire ».

C'est là précisément que la société interviendra pour suppléer aux parents morts, aux parents indignes ou incapables. Et sans aller jusqu'à ces cas extrêmes, si la famille n'est en état d'accomplir qu'une partie de sa tâche; si, par l'exiguïté de ses ressources, elle ne peut donner à l'enfant que le strict nécessaire, c'est-à-dire la nourriture et le logis dans les conditions misérables qui sont les siennes, niera-t-on que ce soit le rôle de la société de faire le reste, d'assurer à l'enfant le minimum d'instruction réputé indispensable ?

Sans définir pour le moment ce minimum de culture humaine, nous demandons : à qui la société le doit-elle ?

Se trouvera-t-il quelqu'un pour prétendre que la société ait le droit de choisir parmi les enfants pour accorder ses bienfaits aux uns, les refuser aux autres ?

Par définition, la démocratie est égalitaire.

Elle ne peut avoir qu'une règle : donner à tous indistinctement ce qui est dû à tous. L'éducation est une forme de la protection sociale due à qui-conque en a besoin.

C'est donc un droit universel que celui des enfants à l'instruction. Il est aussi universel que celui de leurs parents au suffrage politique.

Habituons-nous à ce point de vue absolument nouveau : il consiste à envisager la jeune génération tout entière comme formant une grande famille dont tous les membres ont des droits identiques à l'assistance éducative de cette société.

Cette manière de voir — ne cherchons pas à nous le dissimuler — constitue toute une révolution dans les idées régnantes et dans les institutions scolaires qui en sont l'expression.

#### Deux classes d'hommes : deux classes d'enfants L'argent seul les différencie

Aujourd'hui, l'immense majorité des Français accepte encore parfaitement ce postulat, cet axiome sous-entendu que, dans ce pays, il y a deux jeunesse : l'élite et la masse. L'élite se compose de trois cent mille enfants, à qui la société fait donner l'éducation intellectuelle la plus complète. La masse comprend cinq ou six millions d'enfants dont l'instruction — en supposant qu'elle leur soit vraiment donnée — ira jusqu'à savoir lire, écrire et compter.



Qui fait le départ entre ces deux groupes? D'où vient cette différence de traitement intellectuel? Quels sont les bénéficiaires de la grande éducation? Quels sont ceux que l'on condamne à l'éducation pitoyablement tronquée?

Il n'y a qu'un critérium, qu'un mode de différenciation : l'argent.

Entrent d'office dans la première catégorie, les enfants dont les familles peuvent faire les frais de longues études. Restent d'office dans la seconde les enfants des pauvres.

Rien de plus simple que le mécanisme social pour perpétuer d'une génération à l'autre l'inégalité fondée sur la fortune.

### Sophisme pour excuser le privilège social

Nous disons : « sur la fortune » et non pas — comme on cherche souvent à se le persuader — sur le talent, la capacité, l'aptitude naturelle, le mérite ou la valeur propre des individus.

Il n'est pas vrai que la multitude des enfants du peuple, enfants d'ouvriers ou de paysans, offre moins d'esprits ouverts, moins de cerveaux susceptibles d'une culture approfondie, moins d'heureuses prédispositions intellectuelles ou morales à un développement complet qu'il ne s'en trouve chez les fils et les filles de la classe privilégiée.

La vérité, qu'il faut dire crûment, c'est que, sur les enfants de travailleurs — outre les conditions toujours défavorables, souvent déplorables, où ils grandissent — pèse la dure nécessité de gagner leur vie prématurément. Si on leur laisse ces quelques années d'école, c'est parce que leur faiblesse physique ne permet pas de les employer autrement. Dès qu'ils ont la force de fournir un semblant de travail musculaire, l'école est un luxe auquel ils doivent renoncer. Elle finit pour eux au moment où elle commence en réalité pour les autres.

Voilà tout le mystère de la différence entre l'« éducation bourgeoise » et l'« éducation populaire ».

### Les palliatifs

On a cherché à apporter à ce régime d'inégalité sociale un remède partiel par l'institution des bourses et par la gratuité d'une partie de l'enseignement.

Que faut-il penser de ce remède?

Il prouve simplement que notre société a conscience de ce qu'il y a d'injustifiable dans les bases mêmes de son organisation.

Depuis quelques années, elle s'applique à en atténuer les vices, à multiplier les exceptions consolantes, propres à faire oublier l'injustice foncière qui reste la règle générale.

L'insuffisance du système des bourses a été tant de fois exposée qu'on ne nous excuserait pas d'y revenir.

Et quant à la gratuité, la société l'accorde aux deux termes extrêmes, à l'enseignement primaire et à l'enseignement supérieur; elle la refuse au terme moyen, à l'enseignement secondaire. La rendre universelle, ce serait déjà une première et heu-

reuse retouche à notre législation scolaire, mais elle serait sans portée si l'on s'en tenait là.

L'extension de la gratuité ou l'augmentation du nombre des bourses de l'enseignement secondaire ne changerait que de quelques unités la composition des deux groupes d'enfants, les privilégiés et les déshérités. Elle ne mettrait pas fin au dualisme injustifiable que nous signalions tout à l'heure.

Il en résulterait seulement un nombre considérable de déceptions pour les familles qui auraient cru que ce léger avantage de l'exemption de tous frais d'études va leur permettre de pousser jusqu'au bout l'éducation de leurs enfants : le défaut de ressources pour les entretenir jusqu'à l'âge du service militaire leur ferait cruellement sentir leur erreur, et le résultat le plus clair serait peut-être de grossir le nombre des déclassés, c'est-à-dire de ceux qui, ne voulant plus rester dans leur classe, n'ont pu entrer dans l'autre.

Il faut donc aller plus loin et chercher un remède plus général.

### Le droit à l'instruction au point de vue de la société

On peut être tenté d'abord de voir dans cette affirmation du droit de l'enfant une sorte de principe moral, humanitaire ou métaphysique.

Sans doute, il y a une pensée philosophique dans ce grand prix attaché à la personne humaine. Mais ce droit abstrait de l'individu coïncide singulièrement avec l'intérêt social le plus concret et le plus tangible.

Proclamer le droit de chaque enfant au déploiement complet de toutes les facultés que la nature a pu lui donner, ce n'est pas seulement faire acte de justice envers lui, c'est faire acte de prévoyance envers la société.

Le premier de tous les capitaux dont une société dispose, c'est le capital humain. Encore faut-il le faire fructifier.

Si elle ne sait pas le mettre en valeur, si elle laisse en friche des intelligences qu'il suffirait de cultiver, si elle refuse de parti pris à un certain nombre de ses enfants les soins qui les mettraient en état de lui rendre, un jour, les plus grands services, elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même du tort qu'elle se fait.

Il importe donc directement à l'intérêt matériel et moral d'une nation de poser ce principe, non de philanthropie, mais de bonne économie politique, qu'elle entend tirer parti de toutes les ressources que la nature lui offre d'utiliser tous les individus selon leurs aptitudes, porter ces aptitudes par l'éducation à leur maximum de rendement, considérer enfin tous les êtres humains comme autant de valeurs sociales dont il serait fou de gâcher les deux tiers ou la moitié.

C'est cet effroyable gaspillage qui est la règle aujourd'hui.

### Gaspillage du capital humain

Ne nous laissons pas de le redire, le classement actuel de nos enfants en matière d'éducation est aussi absurde au point de vue de l'intérêt social qu'indéfectible au point de vue démocratique.



Chaque année, des milliers d'intelligences remarquablement ouvertes, avides de savoir et capables d'un puissant effort, sont impitoyablement sacrifiées faute de quelques centaines de francs.

Des fils de pauvres, qui deviendraient presque certainement des hommes de grand mérite, sont obligés de quitter l'école pour l'atelier, parce qu'il leur faut gagner leur pain à douze ans. Perte irréparable pour une nation, dans un monde où la concurrence est portée à la dernière intensité et où nul peuple n'a trop de toutes ses forces pour soutenir la lutte. Perte plus sensible encore pour notre pays, dont la population est loin de s'accroître dans une proportion comparable à celle de ses concurrents. Perte, enfin, d'autant plus grave pour nous que nos voisins, depuis des années, font des prodiges pour mettre un terme chez eux à cette déperdition de la valeur humaine dont nous ne semblons pas nous apercevoir.

C'est sur ces considérations d'intérêt public que se fonde, en regard du *droit de l'enfant à être instruit, le droit de la société à l'instruire.*

Ce droit, qui est en même temps un devoir pour la nation, est celui de veiller sur chacune de ces unités vivantes, car elle a, elle aussi, charge d'âmes.

Est-ce à dire que la nation va se substituer aux parents et leur enlever la fonction que la nature leur assigne ?

Elle ne le peut pas, pas plus qu'elle ne pourrait inversement se désintéresser du sort des enfants et s'en remettre aux parents de ce qu'ils deviendront. La société est comme une famille au second degré, une sorte de tribunal d'appel qui intervient, s'il le faut, pour faire respecter dans l'enfant la dignité de la personne humaine. Son rôle, bien loin d'effacer celui de la famille, consiste à la faire entièrement remplir. Soit par contrôle, soit par encouragement, soit par sommation, la société tient la main à ce que nul enfant, par sa faute, par la faute de ses auteurs, ou par celle des circonstances, n'échappe à la culture, sans laquelle il ne peut devenir un homme, un producteur, un citoyen.

#### Quel est le minimum d'instruction dû à tous par la société ?

Une fois ce rôle assigné à l'aide sociale, il reste à savoir ce qu'il faut entendre par ce *minimum d'instruction* que doit à tous la société.

La République, à trois reprises, a entrepris d'établir et finalement réussi à établir, aux frais de la nation, une instruction obligatoire comprenant les connaissances « indispensables à tout homme ». Progrès décisif, qui a marqué le premier pas vers la constitution de l'enseignement national. Mais c'est ce progrès même qui ne nous permet plus de nous en tenir à cette conception étroite et rudimentaire de l'instruction.

D'abord, nous ne pouvons plus souscrire à l'antique division entre un enseignement primaire destiné au peuple et un enseignement secondaire réservé à la bourgeoisie. En démocratie, ce n'est pas par la fortune des parents, c'est par l'âge des enfants que doivent se classer les divers degrés d'enseignement.

Il y a un enseignement du premier âge, c'est celui-là qui peut s'appeler *primaire*. Et il est le même pour tous, car pour tous il se borne aux mêmes rudiments, à la première acquisition des moyens de communication dans une société civilisée : langue parlée et écrite, calcul, dessin, leçons de choses.

Du moment que nous nous plaçons dans l'hypothèse d'un régime résolument démocratique, il n'est plus possible de concevoir des enfants de cet âge répartis suivant la fortune des parents, dans des classes différentes : les unes payantes, les autres gratuites; les unes installées avec luxe, les autres ayant à peine le nécessaire; celles-ci fréquentées par les enfants pauvres, celles-là par les enfants riches, les initiant ainsi dès le bas âge à la notion et à la superstition de l'inégalité sociale.

C'est, au contraire, une leçon pratique d'égalité vécue que doit être le premier enseignement de la nouvelle école primaire. Devenue l'école unique et commune, elle sera naturellement, suivant le rêve de Michelet, l'école enfantine de la fraternité française.

L'école primaire unique et commune à la base de tout l'édifice pédagogique : cette idée, pour être une idée foncièrement républicaine, n'en est pas moins si claire et si juste qu'elle est accueillie même dans les pays monarchiques. Elle soulève en sa faveur, même dans l'empire allemand, tout un mouvement de l'opinion.

Chez nous, elle ne peut tarder à triompher. Et à mesure qu'elle se précisera, ses chances de succès grandiront. Le passage en commun par cette école des tout petits, c'est une espèce d'initiation enfantine à la vie nationale, une première et heureuse minute de rapprochement fraternel dont quelque trace se fera sentir sur tout le reste de la vie, quoi qu'il advienne. On n'efface jamais tout à fait les souvenirs des années d'enfance qu'on a passées ensemble sur les mêmes bancs d'école.

\*\*\*

A la suite de cet *enseignement primaire élémentaire* (nous n'avons pas ici à en tracer le programme ni à en fixer les limites), commencerait un second cycle d'études encore générales, encore accessibles à tous, mais déjà diversifiées, équivalentes sans être identiques. Lycées, collèges, écoles primaires supérieures, cours complémentaires, seraient également gratuits, également ouverts par une seule voie, celle de l'examen ou des concours, indépendamment de la fortune des parents. Entre ces divers établissements, les enfants capables et désireux de poursuivre leurs études, choisiraient ceux qui répondent à leurs goûts, à leurs préférences, à leurs facultés, à leurs vues d'avenir. Et ils y achèveraient jusque vers l'âge de quatorze ans, leur instruction générale préparatoire à la vie.

Cette seconde période pourrait prendre le nom d'*enseignement primaire supérieur*, mais il vaudrait mieux lui donner celui d'*enseignement secondaire*, dans un sens nouveau, précisément pour rompre avec la conception actuelle qui attache à ce mot l'idée d'enseignement payant et privilégié.



Au sortir de cet enseignement général, *primaire* d'abord, *secondaire* ensuite — l'un et l'autre obligatoires jusqu'à l'âge de 14 ans — s'ouvriraient devant l'adolescent le troisième cycle, celui de l'enseignement professionnel. Mais ici aussi nous redressons le sens du mot.

Est « professionnelle » toute éducation formant le jeune homme à une profession quelconque, libérale ou manuelle. Et là encore se maintiendra l'égalité dans la diversité.

A partir de ce moment, l'éducation se continue encore, mais désormais doublée d'apprentissage. Ce n'est plus la culture préalable, générale, à fins purement humaines et éducatrices, c'est la culture se concentrant désormais dans un ordre donné de travaux de plus en plus spécialisés.

Ce n'est plus l'homme, c'est le producteur qu'il s'agit de former. On n'apprend plus pour savoir, on apprend pour produire. Ce n'est plus une science, c'est un art qu'on s'efforce de posséder.

Cet art est un *métier manuel* pour les uns, un *métier agricole, industriel* ou *commercial* pour les autres, un *métier intellectuel* ou *artistique* pour d'autres encore.

A ces diverses carrières, la préparation est organisée par les soins de la nation avec la même sollicitude. La nation aide le futur mécanicien, le futur employé de commerce, le futur artisan, le futur agriculteur à apprendre complètement, méthodiquement son état, au point de vue pratique tout ensemble et au point de vue théorique, aussi bien que l'avocat, le médecin, l'ingénieur, l'artiste de demain à acquérir les connaissances et les aptitudes de leurs professions respectives.

Plus de privilèges pour les professions dites libérales : toutes les professions sont libérales ou peuvent l'être. Dans toutes les voies, le succès dépendra exclusivement du travail et du mérite. Et à l'action de toutes, la société offrira à tous ses enfants, le même secours, les mêmes facilités de préparation et d'apprentissage. L'apprenti menuisier ou cultivateur l'intéresse autant que l'apprenti médecin ou l'apprenti officier.

\*\*

Supposons que ce nouveau système d'éducation à la fois unitaire et égalitaire dans sa profonde diversification, vienne à s'appliquer.

Il est facile de voir les conséquences sociales qu'il entraîne, mais facile aussi de reconnaître qu'elles n'ont rien de commun avec l'utopie d'un changement catastrophique de la société.

Nous ne supposons pas le nivellement des esprits, pas plus que le nivellement des fonctions.

Nous ne prétendons pas établir d'un coup l'égalité des professions et des salaires, révolutionner la théorie des valeurs, supprimer l'or et l'argent, abolir la propriété individuelle.

Nous nous bornons à cette seule, mais capitale innovation : tous les enfants auront reçu sur les bancs de la même école primaire la même éducation primaire; tous auront continué à recevoir, par groupes déjà subdivisés en raison de leurs futures professions éventuelles, le complément d'éducation nécessaire à l'adolescence; tous maintenant

se prépareront à être des travailleurs utiles à eux-mêmes et à la société.

Et à ces diverses catégories de travailleurs, depuis ceux qui labourent ou qui forgent jusqu'à ceux qui écrivent ou qui parlent, la société continuera de témoigner le même intérêt, quelque différentes que soient les conditions d'activité professionnelle où ils vont se mouvoir.

En attendant que le jour vienne de la démocratie intégrale, dès à présent la démocratie partielle que nous pouvons réaliser est en mesure de diminuer considérablement la distance qui sépare l'apprenti de l'étudiant, l'ouvrier du patron, le travailleur de la main du travailleur de l'esprit.

Elle le peut, en donnant tout au moins à chacun de ces apprentissages divers, manuels et autres, à chacune de ces professions, libérales ou mécaniques, la même protection et la même sanction.

La seule modification sociale qu'emporte la loi, c'est que la société se reconnaîtra le droit et le devoir de tenir la main à ce que tout jeune homme qui entre dans ses rangs y entre avec les moyens de gagner sa vie.

\*\*

Est-ce une obligation qu'elle lui impose? Est-ce une protection qu'elle lui accorde? L'une et l'autre.

C'est une obligation puisque nul n'aura le droit de se soustraire à un minimum d'apprentissage professionnel. C'est une protection puisque le pauvre, le moins bien doué, le moins favorisé de la nature, de la famille ou de la fortune, sera assuré de recevoir ce degré minimum de culture sans lequel il ne serait qu'une demi-valeur ou une non-valeur.

D'une part, tous les enfants du pays doivent se mettre en mesure d'apprendre et de pouvoir exercer un métier régulier : il ne doit plus y avoir de jeunes gens sans profession, sans moyens d'existence, sans aptitude à un emploi avouable. Qu'il s'agisse de la campagne ou de la ville, de garçons de labour ou de journaliers, de servante ou de fille de ferme, chacun et chacune peut avoir, doit avoir une valeur professionnelle, être capable d'un travail qui suppose une certaine compétence, avoir, en quelque sorte, son titre de vrai travailleur.

D'autre part, en même temps que se fait cet apprentissage pratique, ils doivent suivre des cours professionnels qui en seront en quelque sorte la contre-partie théorique, qui entretiendront les connaissances acquises à l'école en y ajoutant celles dont chacun a le plus besoin pour comprendre son métier pour l'exercer avec intelligence, pour y être autre chose qu'un manœuvre pour pouvoir au besoin en sortir en s'appropriant vite, s'il le faut, à un autre travail similaire.

\*\*

Tel sera le sort du très grand nombre de ceux qui resteront les travailleurs manuels de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce. Même pour ceux-là il y aura une amélioration indéniable, soit au point de vue économique, soit au point de vue civique et social. Ils ont reçu l'éducation générale complète, au degré primaire et au



degré secondaire (en prenant toujours ce mot au sens nouveau que nous avons plus haut défini). Leurs aptitudes, leurs goûts, le milieu où ils ont grandi, les diverses circonstances qui ont influé sur leurs déterminations les ont inclinés vers le travail manuel. Mais ce n'est plus le travail de l'homme de peine qui ne peut que louer ses bras, c'est celui d'un ouvrier qualifié ayant sa forme et sa part de compétence technique, si modeste qu'en soit la sphère.

Ainsi, pour les moins favorisés, même pour ceux qui occuperont les rangs les plus humbles dans l'échelle des professions, la société aura fait tout son devoir : elle aura rempli jusqu'au bout l'office tutélaire qui lui appartient, conduit l'enfant par la main du berceau à l'école et à l'atelier. Elle ne le laissera entrer dans la vie pratique, où il devra se suffire, qu'après s'être assurée qu'il peut en effet se suffire, grâce aux instruments de travail qu'elle lui a mis en main...

### III. — LA PAIX ET LA S. D. N.

#### 1. — Les principes de la S. D. N. <sup>(1)</sup>

... Pourquoi cette question a-t-elle été placée au premier rang de vos délibérations ?

Il ne semble pas nécessaire de l'expliquer à cette assemblée. Ici, vous n'êtes pas dans une réunion publique née du hasard des circonstances. Vous êtes les délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est-à-dire les militants d'une association qui a son histoire, son esprit, son but propre et la pleine conscience de son œuvre que, méthodiquement, elle poursuit depuis un temps déjà long. Le Congrès d'aujourd'hui est la suite logique de ceux qui l'ont précédé. C'est une même pensée politique, c'est un même plan de réformes démocratiques qui, d'année en année, se déroule et, point par point, tend à se réaliser.

Nous reprenons donc notre programme juste au point où l'avait conduit le Congrès de 1916.

Ce Congrès, dès la première ligne de sa déclaration sur « les Conditions d'une Paix durable », avait posé le principe suivant :

*« Une paix durable n'est possible que par l'établissement d'une Société des Nations. »*

C'est ce principe qu'il nous faut aujourd'hui développer, en nous efforçant d'en préciser tous les termes et d'en faire l'application aux divers problèmes de la présente crise internationale.

La possibilité d'une Société des Nations, c'est, en effet, par la liaison des idées comme par celle des événements, le premier objet qui s'impose aujourd'hui à l'attention publique.

Qu'on accepte ou qu'on repousse cette solution, il n'est pas possible à l'heure où nous sommes de se refuser à l'étudier, ni même d'en ajourner l'examen. Car nous voici arrivés au point où les chemins se divisent, où il va falloir opter entre les deux directions, c'est-à-dire entre deux politiques qui se sépareront à tout jamais.

I

Véritable objet de la Société des Nations. — Ce n'est pas une conception « à priori », c'est la continuation du mouvement de la civilisation depuis des siècles.

D'abord, écartons les idées fausses qui ont cours sur la Société des Nations.

(1) Extraits du rapport préparatoire au Congrès national de 1917. (B. O. 1917, p. 595. En vente dans nos bureaux, 1 fr. 50.)

Il ne s'agit pas d'une conception spéculative, sortie du cerveau des philanthropes ou des pacifistes.

Il ne s'agit pas de supposer une humanité nouvelle ni de refaire le monde de toutes pièces.

Il ne s'agit pas davantage de supprimer les nations existantes, soit pour les fondre en une seule, soit pour les réduire à un type uniforme.

Après comme avant ce 89 des peuples, il y aura des nations petites, grandes, moyennes, différentes de structure, d'origine, de caractère, et chacune tenant aux particularités qui la distinguent. Il y aura des nations ayant un vieux passé, d'autres toutes jeunes, d'autres encore en devenir et en voie de formation. Il y aura des Etats à forme unitaire et à forme fédérale, une grande diversité enfin de constitutions, de législations, d'institutions.

\*\*\*

Quel est donc l'objet précis de cette future Société des Nations ?

Notre Déclaration de l'an dernier le définit expressément; nous ne pouvons que le répéter. Le but, le seul but à poursuivre, le voici : « Instituer entre les nations le même régime que chacune d'elles applique à ses membres : le règlement des litiges par le droit et non par la force. »

Rien de plus, rien de moins.

Laissons donc les auteurs de constitution mondiale se livrer au très utile travail d'établir le plan complet des futures institutions internationales. Pour les Alliés, particulièrement pour le Etats-Unis et la France, la transformation qu'ils ont immédiatement en vue consiste simplement à faire, selon l'expression saisissante déjà employée par Joseph de Maistre (2), que « les nations s'élèvent à l'état social, comme s'y sont élevés les particuliers; qu'elles conviennent d'une société générale pour terminer les querelles des nations, comme elles sont convenues d'une souveraineté nationale pour terminer celle des particuliers »; qu'en un mot les nations, après les individus, « passent à l'état de civilisation »; bref qu'il y ait « une civilisation des nations ».

— Chimère, dit-on, saut dans l'inconnu !

— Non pas. C'est simplement un pas de plus

(2) Soirées de Saint-Petersbourg, 7<sup>e</sup> entretien.



dans une voie où marche le genre humain depuis qu'il est sorti de l'animalité.

Au début, la force brutale toute seule décidait du sort des humains; dès que se constitua une famille, une tribu, un clan, la force cessa d'être tout, à l'intérieur de ce groupe : un commencement d'autorité s'y établit, qui interdit la violence d'individu à individu. Mais hors du groupe, la violence continuait, de tribu à tribu, plus tard de cité à cité, plus tard encore de province à province.

Un jour vint où les provinces elles-mêmes durent y renoncer : elles entrèrent dans une fédération plus large, qui fut la nation. Et depuis lors ce n'est plus qu'entre les nations que le recours à la force, c'est-à-dire la guerre, subsista comme *ultima ratio*.

Est-il écrit qu'on ne pourra jamais aller plus loin? L'ordre qui est possible à cinquante millions d'hommes, cesse-t-il de l'être s'il s'agit de deux fois cinquante millions?

— Mais, dit-on, ces deux groupes sont séparés par une rivière ou une montagne, ou par la langue, par les intérêts, par une bande de terre qu'ils s'enlèvent alternativement.

— Ils ne le sont pas plus que ne l'étaient autrefois deux petites provinces qui ont vécu pendant des siècles à l'état de guerre perpétuelle et qui, aujourd'hui, ne comprennent même plus que cela ait pu être.

On le voit, il s'agit bien moins d'une théorie que d'une évolution naturelle de l'esprit humain et de l'histoire. C'est le prolongement du mouvement dans le sens où vont d'instinct les hommes depuis qu'il y a des hommes.

La guerre a commencé par être la règle générale, l'universelle et nécessaire pratique : elle n'est plus qu'une exception — suffisante, il est vrai, pour mettre en danger le genre humain, plus peut-être qu'aux âges barbares, parce que, plus rare, elle est incomparablement plus meurtrière.

Faut-il renoncer à toute avancée nouvelle dans la même direction? Devons-nous désespérer de faire disparaître la guerre?

## II

Deux conditions pour qu'il y ait une Société des Nations : 1° Un principe : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. — 2° La mise en œuvre de ce principe par des institutions mondiales, correspondant aux trois pouvoirs : législatif (conventions internationales, obligation de l'arbitrage); judiciaire (tribunaux souverains pour tous les conflits); exécutif (la force de tous imposant des sanctions irrésistibles, économiques, militaires, politiques).

Pour que la guerre disparaisse deux conditions sont nécessaires : l'une de droit, l'autre de fait; l'une déterminant l'idée, l'autre permettant de la réaliser.

L'idée, c'est que, les hommes se glorifiant de n'être pas des brutes, il n'y a pas de raison absolue pour que les groupes d'hommes conservent, comme loi de leurs relations, la brutalité que chaque hom-

me et chaque groupe a bannie de son existence propre. S'il a été jusqu'ici impossible d'appliquer aux rapports des nations dans le monde les mêmes règles de conduite qu'aux rapports des individus dans la nation, ce n'est pas la logique des choses qui s'y est opposée; c'est que, plus s'étend le cercle, plus la masse des préjugés à vaincre est considérable. On n'a pas encore réussi à reproduire sur une très grande échelle ce qu'on a pu faire sur une plus petite : qui donc s'est flatté d'arrêter le choc de plusieurs millions d'hommes sur toute l'étendue d'un continent avec les moyens d'action qui suffisaient pour forcer des bourgades voisines à cesser leurs razzias réciproques?

Mais, si amplifié que soit le cadre, le droit qu'il s'agit d'y faire régner est celui là même qui règne déjà sur le monde. — Quel droit? — Celui de la personne humaine.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », avaient dit nos pères dans l'immortelle *Déclaration* qui ouvre l'ère des temps nouveaux. A nous de voir si l'heure n'est pas venue d'écrire : « Les peuples naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Ce qui est vrai de la personne individuelle, ne l'est-il pas de cette personne morale collective qu'est une nation? Et ne peut-on pas réclamer raisonnablement, pour chaque agglomération d'hommes, ce qu'on accorde sans conteste à chaque homme : le droit de disposer de soi-même, c'est-à-dire la liberté, sans autre limite que la liberté des autres?

Voilà l'idée, voilà le fond de la doctrine.

\* \* \*

Mais si ce n'était qu'une doctrine, il n'y aurait rien de fait.

Aussi longtemps que la liberté et l'égalité des individus n'eut que la valeur d'une opinion, d'une croyance, d'un espoir ou d'un vœu pieux, il n'y eut rien de changé dans le monde féodal. Tout changea le jour où les hommes, traduisant enfin l'idée en acte, établirent : une constitution pour fonder le nouveau régime, des lois pour appliquer la constitution, des sanctions pour appliquer la loi, des juges et des gendarmes pour appliquer les sanctions.

Il en est de même pour la Société des Nations. A l'état de conception théorique, elle n'a qu'une vertu intellectuelle. Elle n'aura d'effet sur le monde que si elle prend corps.

Et, pour qu'elle y devienne une institution souveraine, il faut qu'elle possède la réalité des trois pouvoirs aussi indispensables à la souveraineté internationale qu'ils le sont à la souveraineté nationale :

Pouvoir *législatif*, chargé de promulguer les conventions générales d'ordre international qui lieront les peuples entre eux comme la loi lie les citoyens;

Pouvoir *judiciaire*, chargé de faire à tous les cas particuliers et à tous les litiges l'application des lois internationales;

Pouvoir *exécutif*, chargé de réprimer toute résistance aux actes de l'autorité publique.



Une Société munie de ces trois pouvoirs a une constitution, une existence, un droit à l'action. Elle a qualité pour faire régner la justice, car elle le veut tout ensemble et elle le peut.

Défendons donc de répéter complaisamment la trop facile et superficielle antithèse entre le droit et la force. Cessons de nous représenter le futur régime comme fondé sur le droit, tandis que le régime actuel le serait sur la force.

Le droit ne règne dans une société humaine quelconque que s'il a la force à son service.

Pas plus au degré international que dans chaque nation, la civilisation ne consiste à séparer le droit de la force. La force sans le droit, c'est le rôle du criminel ; le droit sans la force, c'est celui de la victime. Une Société humaine ne doit être ni l'un ni l'autre : sa raison d'être, la condition qui lui vaut le nom de « Société », c'est d'être un orga-

nisme qui a précisément réussi à transformer une masse humaine, esclave pourtant des passions et des intérêts, en une association d'assurance mutuelle contre les passions et les intérêts, assez sagement outillée pour que nulle révolte, nulle coalition de résistance ne puisse prévaloir contre la volonté commune.

C'est pourquoi parler de la Société des Nations comme d'une incarnation platonique du droit, en la supposant impuissante à faire effectivement et matériellement respecter les principes qu'elle représente, c'est montrer que l'on n'a même pas compris les données du problème. Elle ne serait rien, pas même une frêle barrière, si elle n'était au moins aussi armée contre les délinquants, au moins aussi sûre d'avoir raison d'eux, aussi supérieure en force à toute les rébellions possibles que l'est chaque nation en face des malfaiteurs de droit commun...

## 2. — La paix Wilson <sup>(1)</sup>

Mesdames, Messieurs,

...Nous avons pensé à donner à cette réunion pour titre : La Paix des Peuples ou la Paix Wilson.

Les deux titres sont synonymes. Le second a l'avantage de personifier, en quelque sorte, l'idée dont la Ligue voudrait se faire la propagatrice. Permettez-moi donc, non pas de parler au nom du Président Wilson, je n'en ai pas le droit, mais de vous dire comment nous comprenons sa pensée, comment nous interprétons ses discours et ce que nous augurons de son très prochain voyage en France.

Ceux qui, d'ici à quelques années, dans les Universités, étudieront les déclarations du Président Wilson comme on lit les grands textes historiques, ceux-là, j'imagine, distingueront deux grands objets qu'on peut appeler : sa doctrine de guerre et sa doctrine de paix.

Premier objet : Il l'a dit avec une telle vigueur que quelques-uns ont cru ou feint de croire que ce grand ami de la paix devenait soudain un belliqueux, un partisan de la guerre, pour un peu on aurait dit un « exterministe ».

Le Président Wilson, par exemple dans son grand discours de Baltimore, a posé simplement une condition préalable sans laquelle il n'y a rien. « Il faut vaincre. En d'autres termes, il faut détruire le militarisme prussien, il faut détruire tout militarisme ! » Et avec sa modestie et sa prévoyance d'homme d'Etat, il ajoutait : « Ou si l'on ne peut pas le détruire actuellement, il faut au moins le réduire à l'impuissance totale. »

Voilà sa première idée.

La seconde, c'est qu'il ne faut pas que cela puisse recommencer.

Voilà les deux points lumineux qui sortiront de l'ensemble de ses paroles.

Sur l'un et sur l'autre mettons-nous bien d'accord.

(1) Extraits d'une Conférence faite au Grand-Orient de France le 24 novembre 1918. (B. O. 1918, p. 776. En vente dans nos bureaux, 1 fr.)

Pourquoi, d'abord, et comment voulait-il la destruction du militarisme ?

Il l'a expliqué lui-même. Longtemps, trop longtemps, on avait pu se faire illusion, on avait pu croire, en Amérique, que c'était une guerre de plus, comme l'Europe en est coutumière, querelle territoriale, rivalité de peuple à peuple, lutte d'intérêts économiques. Et aussi longtemps qu'on a pu vivre dans cette erreur, on a pu soutenir que l'Amérique, fidèle à sa tradition, n'avait qu'à rester neutre.

Mais un jour est venu, et le Président Wilson a contribué à le faire venir, sinon avec la rapidité que nous avons rêvée, du moins avec une telle splendeur d'évidence que personne n'a pu s'y soustraire. Un jour est venu où il a fallu s'avouer que la question posée devant le Monde était celle-ci : la Force va-t-elle décider de l'avenir du monde ? Car il s'est levé dans le monde un champion de la Force contre le Droit, si formidablement armé que c'est presque un miracle s'il n'a pas d'un bond écrasé toute résistance. S'il triomphe, c'en est fait de la vieille croyance à la justice et à la liberté.

C'est dans ces termes que le président de la grande Démocratie américaine a représenté à son peuple la situation mondiale et lui a dit : « Nous n'avons pas le droit d'être neutres une minute de plus, car c'est le sort du monde qui se joue, le nôtre autant que celui de l'Europe. Nous y sommes, à bien voir la réalité, les premiers intéressés, nous, Américains, parce que nous avons été créés et mis au monde tout exprès pour réaliser la démocratie, tout exprès pour réaliser le type d'une Fédération de peuples libres qui veulent vivre et au besoin mourir pour la liberté. »

Voilà comment l'Amérique est entrée dans la guerre, autrement que tous les autres pays...

Maintenant se pose la seconde et vraiment la plus difficile partie du problème : C'est la Paix...

Nous ne songeons pas, bien entendu, à tracer, ici, même le schéma du traité de paix. Mais essayons de fixer les idées directrices qui pour-



ront l'inspirer. Pour vous les soumettre aussi rapidement que possible, voulez-vous me permettre d'imiter la manière américaine, cette forme si simple et si modeste qui, quelquefois, nous surprend dans les discours du Président lui-même, je veux dire cet exposé sous la forme de propositions en quelque sorte numérotées ? C'est une façon de parler presque télégraphique qui a l'avantage de mettre à nu l'enchaînement même des pensées.

\*\*

Voici celles qui résumeront la thèse américaine :

1<sup>re</sup> proposition. — *Il n'y a pas de paix sans justice.*

Je viens de l'expliquer : la paix sera conclue sur la base du droit, non sur la fortune des armés. Elle réalisera non le triomphe du vainqueur, mais le triomphe du régime de justice et de liberté que le vainqueur a réussi à sauver en terrassant l'agresseur.

2<sup>e</sup> proposition. — *Il n'y a pas de justice sans la réparation des injustices.*

Oh ! ce sont les partisans de l'idée américaine qui doivent être les plus fermes sur la revendication absolue des règles de justice, dont la première est de réparer, de restaurer, des restituer, d'expier. Si quelqu'un vient nous dire : passez l'éponge sur le passé, hâtez-vous d'oublier, laissez dans le doute la question de savoir si c'était un crime ou non de violer la neutralité belge, de détruire les usines et de torpiller les paquebots, celui-là n'est pas un ami de la paix du Droit, c'est un partisan masqué du droit de la Force pour qui en somme il réclame l'impunité. La lui accorder, consentir à ce que la paix commence par cette concession, que le brigand emportera le fruit de ses rapines et conservera tranquillement ce qu'il a volé, ce serait installer tout l'édifice de la justice sur une flaque de boue et de sang. Ce serait renier précisément le principe au moment même où l'on prétend l'affirmer.

3<sup>e</sup> proposition. — *Il n'y a pas de réparation des injustices, sans une juste sentence des tribunaux autorisés pour la rendre.*

N'allez pas prétendre que nous nous ferons à la fois juge et partie, que le plaignant se fera justice à lui-même d'après sa seule appréciation. Nous devons appliquer là le principe général. Il faut que l'un présente sa plainte, que l'autre puisse se défendre et qu'un juge impartial statue. Il faut qu'il y ait un jugement et des juges. Ainsi nous voilà — remarquez-le bien — engagés à créer une juridiction qui ne sera pas nous, qui sera au-dessus de nous et au-dessus de la partie adverse, mais qui, par là même, pourra rendre la justice avec une autorité absolue.

4<sup>e</sup> proposition. — *Il n'y a pas de juges et pas de jugements possibles s'il n'existe une Société des Nations qui prête main-forte à la justice et qui dispose souverainement des sanctions nécessaires pour faire exécuter ses justes décisions.*

Nous voilà donc arrivés au grand mot par lequel

finit la thèse du Président Wilson : la Société des Nations.

Mettre les Nations à l'état de Société, qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que c'est qu'une société ? Nous le savons tous. C'est une organisation qui consiste en ceci : que nous renonçons tous au droit de nous faire justice à nous-mêmes, d'user et même d'abuser de notre force propre pour nous défendre comme nous l'entendons. Etre en société, c'est n'avoir plus le droit de suivre son premier mouvement, de veiller à ses intérêts par ses propres moyens et ses propres ressources. Alors ? Nous sommes donc dépouillés de ce à quoi l'homme tient le plus ? Nous perdons notre indépendance, notre souveraineté ? Au contraire, nous sommes infiniment mieux armés que nous ne le serions dans le système de l'isolement individuel. Pourquoi ? Parce qu'il y a une force collective qui dépasse toute résistance possible. C'est cette force-là qui nous protège contre toute injustice et qui nous interdit par là même de nous jeter les uns sur les autres.

\*\*

Mais l'existence d'une société suppose un certain degré de civilisation. Supposez qu'il y ait tant de voleurs et d'assassins que les gendarmes ne soient plus assez nombreux pour les arrêter : il n'y aurait pas de société possible. Si elle est possible dans toutes les nations arrivées au point de civilisation qu'ont atteint, par exemple, celles de l'Europe, c'est que le nombre des malfaiteurs, des criminels, qui peut se trouver dans la masse d'un pays est une quantité infinitésimale de la population et qu'elle ne peut pas tenir tête à la force publique. Une nation civilisée, c'est une société qui a aboli non pas seulement des voies de fait d'homme à homme, mais la guerre de château à château, de cité à cité, de province à province.

Représentez-vous donc la France il y a mille ans... Si on avait dit alors qu'il viendrait un temps où il serait possible de circuler sur les routes sans être exposé à payer un péage ici, une rançon là, à être attaqué au défilé prochain, détrossé au prochain bois, menacé ou maltraité partout, il aurait dit : ce n'est pas possible. Si même quelques siècles plus tard on avait prophétisé qu'il viendrait un temps où la Bretagne, la Bourgogne, la Normandie, la Provence, vivraient paisibles toujours et toutes ensemble et ne songeraient pas à se faire la guerre, on aurait haussé les épaules en disant : quelle chimère ! Comme si le monde pouvait ainsi se transformer ! Cependant, elle existe cette société qui a pendant des siècles passé pour impossible, et le fait qu'elle a enlevé aux individus, aux cités, aux provinces, le droit de se battre ne l'a pas empêché d'être grande, forte, puissante ; c'est au contraire ce qui lui a donné une incomparable force d'expansion.

Eh bien, citoyens, ce qui a pu être fait entre quelques millions d'hommes peut s'étendre à quelques millions de plus ; il n'y a pas de raison pour que la morale adoptée et appliquée par chaque nation chez elle ne le soit pas par elles toutes dans leurs relations internationales.



Il nous est défendu de nous faire justice : nous ne sommes par désarmés pour cela. Il sera défendu aux nations de se battre, en résulte-t-il que ce sera l'anarchie ?

« — Ah ! nous répondent beaucoup de nos concitoyens, sur un ton de tristesse et de découragement. A quoi bon tous ces rêves ? La guerre a toujours existé, elle existera toujours. L'humanité n'a pas encore trouvé le moyen de la faire disparaître. »

Citoyens, c'est une erreur. Il vous semble que le monde n'a pas évolué, mais c'est que vous ne vous représentez pas la marche immense de son évolution à travers les siècles. Il vous semble que la guerre n'est pas en voie de disparaître, mais vous oubliez que jadis la guerre était la règle et qu'elle est devenue l'exception. C'était la pratique courante, ordinaire, journalière et universelle quand l'Eglise a eu l'heureuse inspiration de faire accepter la Trêve-Dieu. Ne dédaignons pas ce premier progrès. Le monde a eu raison d'en savoir gré à l'Eglise. Mais ce que l'Evangile a commencé, la Démocratie, qui est l'Evangile laïcisé, doit et peut le continuer et l'étendre. Elle peut et elle doit faire comprendre aux nations qu'aujourd'hui la guerre est un crime contre l'humanité et que, du moment où il est possible de la supprimer absolument, c'est le premier des devoirs qui s'impose à la civilisation.

C'est le service que le Président Wilson croit, avec raison, pouvoir rendre au monde. Espérons qu'à son prochain voyage, de ses paroles, de ses conseils, de ses exemples, sortira pour tous les Alliés, la même évidence que pour lui-même, à savoir que l'heure est venue d'ouvrir l'ère définitive de la Paix organisée.

Espérons qu'à cet appel généreux se rallieront vite tous les hommes de bonne foi de tous les partis et de toutes les croyances...

\*\*\*

Nous avons un seul rôle à remplir, nous, simples citoyens, ...c'est d'aider l'opinion à s'éclairer, à comprendre comment se pose le problème et comment il se peut résoudre. Causez avec tous nos amis de tous les groupes et de tous les partis politiques. Quand quelqu'un vous dira : « C'est bien difficile à faire, cette Société des Nations, bien compliqué. » Répondez-lui : « Oui, c'est difficile ; oui créer cette union entre tous les peuples de la terre, former de tant de volontés distinctes une volonté unique de justice absolue et totale, sans restriction ni exception, oui, c'est difficile ; mais moins difficile encore que ce qui nous attend si nous ne prenons pas ce chemin-là. Si nous prenons l'autre, où allons-nous ? A des guerres nouvelles, et nous savons ce que c'est que la guerre à présent ; la prochaine, si le monde en devait voir une encore, dépasserait en atrocités celle d'à présent autant que celle d'à présent a dépassé les précédentes. Les moyens de destruction seront tels qu'il y va réellement de la vie de l'humanité, de tout l'avenir de la civilisation. S'il subsiste un peuple qui soit en état, parce qu'il le voudrait, de déchaîner le pire fléau sur le monde, il faut s'attendre à ce que dès

demain tous les peuples les plus pacifiques, que tous les peuples de liberté, de démocratie, soient, eux aussi, obligés de jeter dans le gouffre les milliards après les milliards et de ne plus songer jour et nuit qu'à s'armer sous toutes les formes, sur la terre et dans l'eau et dans l'air et par tous les moyens imaginés et non encore imaginés, sous peine de succomber au premier coup de force. »

Voilà pourquoi il ne faut plus qu'aucun peuple puisse imposer aux autres sa volonté par la force ; voilà pourquoi il faut qu'une société des nations domine toutes les nations, voilà pourquoi il faut faire comprendre à chacune d'elles, même à celles qui ont été enivrées par les rêves de grandeur militaire, la supériorité morale, sociale et même matérielle et économique du régime de la paix que nous leur proposons sur le régime de la guerre qui les a menés à leur perte. Voilà pourquoi il faut que la paix Wilson s'épanouisse en une paix de justice, de fraternité, par où je n'entends pas que nous ayons dès à présent la possibilité d'arracher de nos âmes et de nos yeux les spectacles que nous avons vus. Je le disais tout à l'heure : ce serait trahir la justice que de consentir à l'impunité de l'injustice ; mais l'important, c'est que nous restions nous-mêmes, comme les grands chefs de l'armée française l'ont si bien dit à leurs soldats, que nous ne nous abaissions pas à la tentation de représailles indignes de la France et que nous n'opposions à la force de l'Allemagne écrasée par nos armes que la force invincible et éternelle de la justice...

\*\*\*

Pensons moins à l'Allemagne et plus à la Société des Nations. C'est elle qu'il faut constituer, c'est elle qui fera sa loi et fera librement accepter par tous les peuples qui ne veulent plus ni être des peuples de proie ni supporter qu'il y en ait sur la terre.

Qu'une telle Société s'institue par la volonté de tous, qui croyez-vous qui puisse lui résister ?

S'il était une nation qui ne voulût pas souscrire au Pacte universel, qui prétendit rester en dehors, et se dresser contre les neuf dixièmes du genre humain, tout lui serait aussitôt fermé dans le monde, toutes les portes, toutes les communications, plus un signe de vie, plus trace de relations quelconques, ni commerciales, ni industrielles, ni financières, ni sociales, rien. C'est l'isolement absolu, c'est la mort. N'ayez pas peur : pas une nation n'optera pour ce régime.

Nous demandons à la Ligue des Droits de l'Homme, à ses amis, à ceux qui voudraient faire sa connaissance, de se ranger à cette théorie qui nous vient d'Amérique, qui lui était venue de France et qu'elle nous renvoie, comme une sorte d'hommage. Nous les supplions de contribuer à cette grande révolution : que bientôt le Droit soit la loi du Monde, que cette loi se fonde, non sur la force, mais sur l'unanime soumission à la justice et qu'en somme ce nouveau régime soit imposé au monde entier par la conscience du monde entier.



### 3. — Pour la Paix des peuples (1)

Mesdames, Messieurs (2).

Une fois de plus, la Ligue française des Droits de l'Homme reçoit de vous ici une hospitalité dont elle vous est reconnaissante.

Elle l'est d'autant plus que, cette fois, vous l'associez à une manifestation qui n'est pas celle d'un peuple, mais de tous les peuples.

Nous venons tous ensemble, aujourd'hui, à Berlin, comme nous le ferons, sans doute, à Paris, à Londres et ailleurs, apporter un souvenir ému et respectueux à ceux qui sont morts dans la Grande Guerre sous des drapeaux différents. Nous ne voulons penser qu'à ce qui leur est absolument commun : la pratique du plus beau des héroïsmes, l'héroïsme anonyme.

\* \* \*

Ai-je besoin de dire qu'au nombre des victimes de la guerre, nous mettons, chez vous comme chez nous, tous ceux qui ont payé de leur vie d'ardentes convictions humanitaires. Nous n'ignorons pas, en France, comment ont péri Liebhnecht et Hugo Haase, comment Erzberger et Rathenau sont tombés sous les coups des assassins.

Mais, hélas ! le grand fait nouveau qui nous écrase, c'est l'immensité du cataclysme. Jamais, je le crois, depuis qu'il y a une histoire, les nations n'avaient fait pareil holocauste. Et puisque je dois parler de la France, vous me permettez de ne pas taire l'horrible souffrance qu'elle a endurée pendant cinquante mois d'invasion. Presque un million et demi d'hommes dans la force de l'âge et presque autant de mutilés et de blessés hors d'état de reprendre l'activité normale : quelle est la nation qui supporterait sans ébranlement cette amputation ?

Il n'y a presque pas de village chez nous qui n'ait son monument aux morts : c'est assez dire la grande place que tiennent les paysans dans cette hécatombe. Avec eux, les travailleurs de tout ordre, ouvriers manuels, employés de commerce, d'industrie et d'administration, travailleurs intellectuels et, en tête de tous, par l'effroyable chiffre de leurs pertes, les maîtres de la jeunesse : presque un tiers de l'effectif de l'École normale supérieure ! N'ont-ils pas donné ainsi à leurs élèves la plus puissante des leçons : l'exemple ?

Et maintenant, s'il fallait rassembler autour d'un seul nom, toutes nos espérances brisées, il en est un à qui, malgré la diversité des opinions, personne ne refusera son hommage. C'est celui de Jaurès.

Jaurès n'était pas seulement le grand tribun du socialisme. C'est l'esprit le plus français qu'ait produit notre temps : français par l'élan vers

l'idéal, français par la largeur des idées et des sympathies, par un généreux parti pris de magnanimité. Peut-être, s'il avait vécu quelques jours de plus, la guerre eût-elle pu encore être évitée. Du moins, aurait-il dépensé tout son cœur et tout son génie pour en abrégé l'horreur, pour en brusquer le dénouement.

Une chose est certaine : il aurait donné à la vision sublime qui rendra immortel le nom de Wilson un surcroît d'éclat qui nous eût épargné bien des défaillances. La pensée du président américain se confondait avec la sienne, permettez-moi d'ajouter avec celle de notre Ligue : elle nous vient à tous en droite ligne de la Révolution française. Cette pensée que Wilson proclamait au nom de l'Évangile, et Jaurès au nom de l'Humanité, c'est que la guerre n'est plus une institution tolérable : la société est mûre pour la plus grande, mais aussi pour la plus humaine des résolutions, celle qui tuera la guerre.

\* \* \*

Oui, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, tout homme civilisé, tout homme méritant le nom d'homme, a deux patries : la première, c'est son pays natal ; la seconde, c'est l'Humanité. Nous avons des devoirs envers l'une et envers l'autre. Mais il n'appartient ni à celle-ci ni à celle-là de supprimer l'autre partie de nos obligations. Certes, nous n'ignorons pas ce que tout homme doit à sa patrie, nous ne sommes pas des antipatriotes. Mais nous ne voulons pas plus des hommes sans humanité que des hommes sans patrie. Nous nions qu'aucune patrie ait le droit de faucher par milliers et par millions les vies humaines. Nous nions qu'il nous soit possible désormais de nous faire illusion : encore une guerre comme celle dont nous sortons et c'en est fait de la civilisation ; nous retombons dans la sauvagerie ancestrale, que dis-je ? dans une sauvagerie mille fois pire, puisque toutes les sciences s'évertuent à multiplier dans une proportion inouïe les moyens de destruction. Il ne s'agit plus de la guerre des fusils et des canons : la guerre aérienne, la guerre sous-marine, la guerre chimique, surtout, la plus neuve et la plus épouvantable de toutes, c'est la fin, à bref délai, de la société humaine.

Rassemblés aujourd'hui pour honorer tous nos morts, que pouvons-nous faire de mieux, Mesdames et Messieurs, qu'un effort sincère pour recueillir ce qu'ils nous ont légué de meilleur, pour entendre ce que nous dit la voix de dix millions d'hommes disparus ? Est-ce qu'ils font appel à de nouvelles hécatombes ? Est-ce qu'ils demandent qu'on verse des flots de sang ? Non, non, vous le savez tous. Ils nous crient : Plus de guerre ! Jamais plus de guerre sous aucun prétexte ! Ils nous crient : L'heure est venue où les hommes doivent se décider à vivre en hommes et non plus en bêtes fauves. Ils nous crient : Ce serait la plus lâche des hypocrisies si nous nous contentions des déclarations sonores de tous les peuples et de tous les gouvernements. A les entendre, aucun d'eux n'a

(1) *Cahiers*, 1924, p. 522.

(2) Ferdinand Buisson avait été délégué par le Comité Central pour représenter la Ligue au Congrès de la Paix réuni à Berlin en 1924. Invité à prendre la parole à la tribune du Reichstag, notre président y prononça, le 5 octobre, le discours que nous reproduisons ici. — N. D. L. R.



voulu la guerre. Pourtant, la guerre s'est faite et quelle guerre! Personne n'accepte la hideuse responsabilité de l'avoir rendue inévitable. Soit, soit, répondent ceux qui ne sont plus. L'important, c'est qu'il ne faut pas que cela puisse recommencer, car ce ne serait plus seulement une calamité, ce serait proprement un crime, le crime suprême contre l'Humanité. Et c'est nous qui en serions tous responsables.

Car, enfin, la démocratie, c'est cela. C'est la responsabilité de tous les citoyens. Pas une de vous, Mesdames, pas un de vous, Messieurs, ne peut y échapper. Si, après ce que nous venons de voir, vous laissez renaître la guerre, c'est vous qui l'auriez voulu. C'est vous qui, au lieu d'interdire absolument et universellement le recours à la force brutale, l'auriez sciemment décrété.

Est-ce donc une utopie de renoncer au régime atroce de la guerre entre nations quand chacune d'elles tient à honneur de l'avoir supprimé dans l'intérieur de son territoire? L'utopie, citoyens du XX<sup>e</sup> siècle, ce serait de croire que la sécurité des nations peut encore dépendre des armées qu'elles mettent en ligne. Il n'y a plus qu'une sécurité possible, celle qui se fondera sur le désarmement volontaire de toute la famille humaine.

Pourquoi? parce qu'il n'y a pas deux morales : une pour les individus; une autre, toute contraire, pour les nations. Nations et individus doivent éga-

lement s'incliner devant les ordres de la conscience et de la raison.

Telle est la grande idée nouvelle qu'ont, par intuition, entrevue et saluée ceux à qui nous sommes venus rendre un pieux hommage. Parlant en leur nom, Wilson a lumineusement exprimé leur pensée dans une de ses plus admirables formules, qui tient en quatre lignes :

Il n'y a pas de paix sans la justice;

Il n'y a pas de paix sans la réparation des injustices;

Il n'y a pas de réparation des injustices sans un tribunal d'une souveraine impartialité;

Il n'y a pas de tribunal semblable sans une Société des Nations.

La constitution volontaire des nations en une société ayant pour mission d'organiser la justice au lieu d'organiser la force, voilà où nous en sommes dans les évolutions du genre humain. Voilà aussi le dernier souhait de tous les combattants de tous les pays, le dernier rayon d'espoir qui ait illuminé leur front à l'heure suprême.

Pouvons-nous reculer devant le devoir qu'ils nous dictent? Nous avons fait, pendant la guerre, aux prix des plus grands efforts, l'Union sacrée pour sauver la patrie. Il nous reste à faire, tous ensemble, demain, l'Union sacrée pour sauver l'Humanité.

#### 4 — La Paix par l'École (1)

Mesdames, Messieurs,

Répondant à l'invitation très gracieuse de votre Comité directeur, la Ligue des Droits de l'Homme de France m'a envoyé ici, non pour vous faire connaître un fait qui n'a pas pu vous échapper, mais pour vous apporter un témoignage qui, pense-t-elle, ne peut être accueilli avec indifférence au grand Congrès de la Paix.

##### I

Depuis longtemps, et dans tous les cas, depuis l'armistice de 1918, un grand mouvement s'est produit parmi les instituteurs du monde entier. Dans presque toutes les nations, un désir s'est manifesté au sein de cette corporation des premiers maîtres de l'enfant, de s'unir par-dessus les frontières pour enseigner aux enfants la seule manière d'en finir avec la question des conflits entre les peuples : c'est la Paix, par le droit et par la justice, qui doit à jamais remplacer la Guerre.

Mais pour cela, toute une éducation est nécessaire. Elle doit commencer avec la première enfance et se continuer pendant les 10 à 12 ans que dure normalement l'éducation d'un enfant, au moins d'un enfant du peuple.

(2) Ferdinand Buisson, président d'honneur et délégué de la Ligue des Droits de l'Homme, a présenté au XXVI<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix, à la dernière séance (du 29 juin 1928), le rapport dont nous donnons le texte ci-dessus. (*Cahiers* 1928, p. 459.)

Il faut lui apprendre à croire à la Paix comme il a cru à la Guerre.

De grandes difficultés s'opposaient à cette entreprise. La ténacité patiente et réfléchie du plus humble personnel enseignant en a eu raison...

*Ferdinand BUISSON rappelle ici avec éloges les efforts multipliés dès 1926 par les militants de la Fédération mondiale des instituteurs en faveur de la paix. Puis, il poursuit :*

##### II

... Je ne suis pas sûr que votre grande association pour la paix doive exclusivement compter sur les discussions savantes auxquelles elle prend part pour étudier les questions relatives à l'organisation de la paix.

Il me semble possible, et par là-même désirable qu'elle y joigne l'étude *pratique* des moyens d'étendre la propagande de la paix : l'offre que nous adresse cette Fédération d'instituteurs est un des moyens les plus importants d'assurer le triomphe des idées qu'elle représente.

Est-il juste d'attacher une si grande importance à l'entrée en scène de cette Fédération ?

Oui, sans doute : d'abord parce que l'instituteur a des méthodes qui conviennent surtout à l'enseignement populaire. Parce qu'il est peuple. Parce qu'il sent et devine presque ce qu'il ne saurait analyser. Parce qu'il obéit, comme le peuple, à une force d'intuition qui le guide. Parce qu'il dépend de lui de changer la face du monde en 10 ou 15 ans; il suffit qu'il s'empare de l'esprit de la jeu-



nesse, il l'entraînera et, comme elle est le nombre, elle fera la loi sans tarder.

L'instituteur a deux puissants moyens d'action :

L'un, c'est que la guerre n'est plus ce qu'elle a été. Longtemps, la guerre ne s'est faite qu'entre armées et non pas entre nations. Elle n'occupait que des soldats professionnels pendant que la nation continuait à vivre et à travailler pour vivre. Mais aujourd'hui, plus rien de pareil dans aucune guerre, dans aucun pays. C'est l'homme dans toute la durée de sa force; c'est la femme qui le remplace; c'est l'enfant qui, prématurément, quitte l'école pour aider à labourer, à cultiver, à récolter. Tout le monde prend sa part du travail que l'homme abandonne pour défendre son pays et se sacrifier à lui.

Il y a plus : la guerre ne va plus se faire comme autrefois, par des moyens exclusivement militaires. La grande conquête qui rend impossible la guerre comme autrefois, c'est la conquête de l'air, ce qui veut dire la possibilité, la certitude de pouvoir lancer, d'une hauteur d'où elle domine tout, les quelques centaines de tonnes de produits nocifs que la science a mis à sa disposition.

\* \* \*

Dès 1921, la Société des Nations entend un Comité international de savants sur la question de la guerre chimique. (Le *Temps* a reproduit ce rapport dans son numéro du 22 août 1924.) La Commission conclut que non seulement le péril existe, mais qu'il faut le faire connaître aux nations. Elle veut qu'on leur expose le danger que court une ville, une capitale qui peut être détruite en quelques heures, dont la population peut être et serait certainement rendue incapable de toute résistance. Ce n'est plus la guerre, c'est la destruction du genre humain : c'est la ruine de la civilisation par la guerre. Il nous faut une autre civilisation : laquelle ? Celle qui se fondera sur la raison et sur la justice. C'est là la grande force que révélera et que saura mettre en œuvre sur toute la terre la Fédération des Instituteurs.

C'est le second moyen d'action que cette Fédération met en œuvre. Elle répond à un progrès fait par la conscience humaine. La justice, la raison, n'est-ce pas ce qui distingue l'homme de l'animal, la société humaine de toutes les sociétés animales ?

La nature, l'instinct pousse l'animal à opposer à tous ses ennemis la force, quelle qu'elle soit, dont son organisme dispose. C'est la force qui décide.

A l'homme, seul, la nature a donné une conscience, qui lui permet de juger en faisant intervenir d'autres considérations que le salut de l'individu ou de la race. C'est ce que toutes les nations humaines ont compris et pratiqué absolument. Aucune d'elles, si petite ou si grande qu'elle soit, n'a accordé aux individus qui la composent le droit de se faire justice à eux-mêmes par la force. Elle punit de peines graves quiconque s'imagine avoir le droit de recourir, je ne dis pas au fusil, mais même au revolver pour défendre son prétendu droit. Résister sur ce point à l'ordre impérieux de la nation, c'est se classer au nombre

des criminels. Il y a des juges : c'est à eux qu'il faut s'adresser. Et la société donne toute sa force à leurs décisions, elle ne permet pas qu'un seul citoyen lui tienne tête.

Comment se fait-il, alors, que toutes les nations ayant admis sans hésitation cette nécessité de déférer à des juges autorisés le règlement du droit entre les hommes, ne conservent le recours à la force brutale que précisément quand les conflits intéressent la nation elle-même ?

C'est plus qu'une contradiction, c'est la négation même du droit qu'on a proclamé : on le nie dans son application suprême. Il a fallu entourer d'un éternel honneur les héros qui ont donné leur vie pour la nation.

Mais réfléchissons-y un instant : il y a là des formes différentes d'héroïsme. L'héroïsme qui consiste à mourir pour le pays est le plus tragique, le plus digne de respect. Est-ce à dire que, la guerre abolie, l'homme n'aura plus qu'à vivre en égoïste ? Qu'il n'y aura rien de changé dans la société ?

Songez donc à ce que l'humanité aurait déjà fait pour rendre la vie plus humaine, pour améliorer les conditions de l'existence de tous. Songez à ce qu'on aurait pu faire, lors de la dernière guerre, si, au lieu de dépenser sans compter les milliards, on avait consacré la centième partie de cette colossale dépense à rendre l'humanité plus heureuse. Songez à toutes les fondations qui auraient transformé le monde, à toutes les créations qui auraient mis fin à des souffrances, à des injustices, à des maladies, à des crimes. On a bien soin de nous dire que tout cela a été impossible, parce qu'il fallait des armes et des armées pour assurer notre existence. On le regrette, mais les milliards et les dizaines de milliards s'additionnent.

\* \* \*

Une nouvelle conception se prépare des devoirs de l'homme envers l'humanité. Il aura non seulement à secourir ses proches, ses parents, ses enfants : il pensera à tous les hommes. Il voudra pour eux ce qu'il veut pour lui-même. Il ne se contentera plus d'une aumône faite par le riche au pauvre : il s'occupera de tout ce qui demande aide et protection. Il révélera aux autres ce qu'il lui a été révélé à lui-même, non seulement le droit, mais le devoir : non seulement ce qui lui importe à lui, mais ce qui importe à l'humanité. C'est l'idée même de justice qui, seule, permettra à tous les hommes de travailler à la réalisation de l'idée humaine.

Tel est le nouveau régime qui se prépare pour l'humanité. Ne voulons-nous pas tous contribuer à son établissement ?

DEMANDEZ LE TRACT GRATUIT

L'ECOLE UNIQUE

Par Ferdinand BUISSON

(Ce tract de propagande est délivré gratuitement dans nos bureaux.)



## IV. — AUX LIGUEURS (1)

Paris, le 29 novembre 1926.

Mes chers collègues,

L'idée ne m'était pas venue, je l'avoue, de rien ajouter à ma lettre de démission. Mais j'ai reçu, du Comité Central et d'un grand nombre de nos Sections, des témoignages de sympathie si touchants que je me jurerai, moi-même, inexcusable de n'y pas répondre.

Je viens donc vous prier, tous, mes chers collègues, de vouloir bien agréer, avant tout, l'hommage de ma profonde reconnaissance.

Sans doute, j'ai bien reconnu dans les quelques lignes de mon successeur et ami Victor Basch, l'accent, la flamme, la chaleur d'âme et aussi — pourquoi ne pas le dire? — ce merveilleux talent de poète dont il a donné tant de preuves à la Sorbonne et ailleurs. Chacun de vous aura, sans la moindre peine, ramené à de justes proportions la page d'histoire où il lui a plu de m'inscrire avec un tel excès de bienveillance.

La vérité, c'est que la Ligue, en m'appelant à occuper une place restée vide, n'espérait pas remplacer le président qu'elle venait de perdre. Et elle savait que je n'en aurais jamais l'illusion.

Mais une autre leçon m'attendait, que je n'avais pas prévue.

\* \* \*

J'ai beaucoup appris dans ces douze années que j'ai passées au milieu de vous. En vivant un peu de votre vie, j'ai fini par comprendre le sens profond d'une pensée qu'a souvent exprimée Francis de Pressensé.

Il parlait volontiers d'un « commencement d'organisation de la conscience dans une démocratie ». Et il y voyait le rôle essentiel de cette Ligue qu'il avait, on peut bien le dire, fondée.

Son socialisme était clairvoyant. Il poursuivait l'idéal. Mais il ne perdait jamais de vue la réalité. Même dans la société où nous vivons et qui est encore si loin d'être une société vraiment humaine, il avait cru possible de grouper des hommes de toute classe, de toute opinion, pourvu qu'ils aient en commun ce qui nous rend égaux les uns aux autres : la conscience.

C'est — ne nous y trompons pas — une grande association de militants de la conscience qu'il a entendu constituer.

L'événement a prouvé que ce n'était point une chimère.

Et sans doute, il n'était pas question de créer un Institut, une Académie savante, une sélection d'érudits ou de penseurs d'élite. C'était simplement un rassemblement d'hommes de cœur qui ne peuvent assister indifférents à une injustice ni en prendre paisiblement leur parti.

On s'en aperçut d'abord en voyant les foules émus, frémissantes d'indignation, à qui l'exemple héroïque de Pressensé faisait tout à coup apparaître les plus hautes conceptions morales. On s'en aperçut mieux encore quand, la bagarre ter-

minée, il resta sur le champ de bataille des sections organisées dans le même esprit et résolues à poursuivre obstinément, dans tous les domaines, le triomphe de la justice.

Hardie définition de notre Ligue! Elle se trouva si exacte que, d'année en année, elle s'est davantage réalisée. Aujourd'hui qu'elle compte plus de cent mille membres, la Ligue n'a pas dévié. Elle est toujours ouverte à tous. Elle compte parmi ses membres les plus agissants des ouvriers, des cheminots, des douaniers, des employés des P. T. T., des instituteurs, des travailleurs de toute espèce de travail. Elle n'a jamais eu l'idée de se prononcer doctement sur toutes les questions de droit, d'histoire, de politique, non plus que sur toutes les théories, scientifique ou économique, financière ou industrielle, artistique ou littéraire. Elle ne demande à ses membres aucun diplôme, aucun certificat, aucun brevet. Elle n'attend d'eux que ce que tous possèdent : l'amour passionné de la justice et tout d'abord de la justice sociale.

Renan l'avait bien dit : « C'est par l'âme que les hommes sont égaux ». N'y a-t-il pas des illettrés qui possèdent, comme par intuition, un sens très sûr du juste et de l'injuste ?

De là l'esprit dans lequel la Ligue s'est développée.

De là sa prédilection pour les problèmes pratiques, pour ceux qui intéressent directement le peuple, et surtout le peuple français. De là l'intérêt qui s'attache à toutes les réformes, petites ou grandes, qui transformeront notre république en une démocratie vraiment égalitaire et fraternelle.

De là, enfin, la passion que notre Ligue apporte à tous les progrès de l'éducation. Elle veut, non pour les riches seulement, mais pour tous, un lendemain à l'école élémentaire. Elle a compris que toute école doit mener à la vie. Elle donne raison à la Convention de n'avoir pas admis que la Nation se désintéresse d'un des siens tant qu'elle n'a pas mis à sa disposition les moyens de vivre honorablement par le travail.

\* \* \*

Hélas! la société française n'en est encore qu'à épeler péniblement les premiers mots qui lui dictent son devoir. Elle s'imagine avoir fait assez pour les fils et les filles des pauvres gens en leur apprenant, tant bien que mal, à lire et à écrire. A douze ans, à treize au plus, leur éducation est, paraît-il, terminée : elle ne leur doit plus rien. Qu'ils aillent gagner leur vie où et comme ils pourront, tandis que d'autres poursuivront, en paix, huit ou dix ans encore, les études que leurs familles peuvent payer. Et, comme la société procède avec une extrême lenteur aux grandes réformes sociales qui devraient mettre fin, en une génération ou deux, à la misère, aux taudis destructeurs de la famille, au manque absolu d'hygiène, à la révolte contre la morale, à toutes les maladies qui déciment encore notre race, à toutes les détresses qui rendent la vie si dure pour le

(1) Cahiers 1926, p. 531.



travailleur, il est bon, il est nécessaire que quelqu'un se lève dans toutes les communes de France pour réveiller la conscience nationale.

Voilà le champ largement ouvert aux initiatives et aux propagandes généreuses de la Ligue des Droits de l'Homme. Notre pays n'a-t-il pas été le premier, en Europe, à proclamer que les hommes naissent libres, que tous sont égaux en droits? Qu'il ne soit pas le dernier à faire aujourd'hui l'application de ce beau programme!

C'est le vœu que je vous soumetts, chers ligueurs. Si je ne puis contribuer à son succès par une coopération directe, du moins, permettez-moi d'exprimer le ferme espoir que vous y travaillerez de toutes vos forces. C'est la seule manière de continuer dignement l'action de Francis de Pressensé.

Veillez agréer, mes chers collègues, avec l'expression de toute ma gratitude, mes souhaits les plus ardents pour la Ligue française des Droits de l'Homme.

FERDINAND BUISSON,  
Président d'honneur de la Ligue.

## Félix Pécaut

(3 août 1898)

*À la cérémonie commémorative du 20 février dernier (V. Cahiers 1932, p. 99), M. Victor BASCH, président de la Ligue, a fait allusion aux paroles courageuses que Ferdinand Buisson prononça, le 3 août 1898, devant la tombe de Félix Pécaut, aux temps des premières luttes que suscita l'Affaire Dreyfus (1).*

*De nombreux lecteurs nous ont demandé de reproduire ici les passages essentiels de ce mémorable discours, qui fut, ainsi que notre président l'a rappelé, « l'un des plus grands épisodes de cette grande bataille. » Voici cette citation.*

... Depuis huit mois, vous le savez, une question douloureuse torture ce pays. Je n'ai pas besoin de la désigner davantage : quelle est la famille qu'elle n'ait agitée, divisée, angoissée?

Notre grand ami avait suivi cette redoutable affaire dans toutes ses péripéties, avec l'attention la plus anxieuse, jusqu'au moment où la maladie le cloua sur son lit de souffrance. Mais dans ce corps brisé, anéanti, il a gardé jusqu'à la dernière heure, non seulement la lucidité parfaite de sa pensée, mais la plénitude de sa force morale et la sûreté de regard de sa conscience. Il a voulu être informé de tout, savoir, jour par jour, les événements. Et à mesure qu'ils se déroulaient, il a tenu à faire ce qu'il appelait son devoir, tout son devoir.

Vous avez remarqué, dans les lettres de faire-part, que M. Pécaut est qualifié *ancien* inspecteur général, *ancien* membre du Conseil supérieur. Pourquoi *ancien*? C'est tout récemment, la semaine dernière, qu'il a de nouveau fait écrire par sa

(1) On sait que, quelques semaines auparavant, Godfrey Cavaignac, alors ministre de la Guerre, « avait annoncé l'intention de liquider l'Affaire et de « museler » les dreyfusards impénitents » (Cf : Th. REINACH : *Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus*, Paris, 1924, p. 126. En vente dans nos bureaux, 6 francs.

famille, avec les plus vives instances, pour que le ministre acceptât sa démission de ces deux fonctions qui le rattachaient encore à l'enseignement et à l'administration. Et il l'a fait pour ne pas mourir sans avoir pu joindre publiquement son nom, comme ses fils l'avaient déjà fait, à ceux des hommes de cœur qui ont entrepris de remonter un des plus aveugles, mais des plus formidables courants d'opinion qui aient jamais entraîné un pays.

En s'unissant à eux, il essayait de préserver la République, la France et l'armée du seul déshonneur qui pourrait les atteindre ; car, réparer une erreur, s'il y a eu erreur, ce n'est pas une honte, au contraire. Et c'en serait une indélébile que de prendre son parti d'une iniquité, même involontairement commise. Que de fois ne m'avait-il pas dit, dès le début : « Mais ne voit-on pas que la pire injure que l'on puisse faire à notre armée, ce serait d'oublier qu'étant la servante de la France, elle est la servante de la justice? Pour Dieu, ne nous laissons pas enfermer dans ce dilemme abominable : ou sacrifier la justice à la patrie, ou sacrifier la patrie à la justice. Quand il s'agit de la France, ces deux idées n'en font qu'une. Blesser l'une, c'est blesser l'autre. »

C'est pourquoi il a voulu, à tout prix, libérer sa conscience devant l'Université. Certes, il pouvait se taire. Il n'était, hélas! que trop excusé. Mais il lui a semblé que la France courait un danger tel que le dernier de ses enfants, n'eût-il qu'un souffle, le lui devait. Quel danger? Il l'a dit lui-même et il l'a fait écrire plusieurs fois : « En voulant sauver la France, prenez garde de détruire la conscience française. Il est facile aujourd'hui d'obtenir que, de guerre lasse, la conscience publique se taise et s'apaise. Tremblons que ce malheur ne nous arrive, celui-là seul serait irréparable. » Et du jour où il a craint ce malheur, il n'a pas eu de repos qu'il n'eût fait, pour le conjurer, le peu qui était en son pouvoir : il y a opposé tout ce qui lui restait : la voix d'un mourant. Quand il apprit l'arrestation du lieutenant-colonel Picquart, de grosses larmes coulèrent de ses yeux. Et de son lit de mort il a dicté des lettres déchirantes à ceux qu'il a cru capables d'écouter un suprême aversissement ; aussitôt libre par sa démission, il a ordonné qu'on envoyât sa souscription à l'affichage en réponse au discours du ministre de la Guerre. Il ne s'est pas demandé s'il allait mourir demain, il a jugé qu'il avait encore le temps de faire acte de citoyen, de patriote et d'éducateur...

### A NOS LECTEURS

Nos lecteurs voudront bien nous excuser de n'avoir pu, faute de place, insérer les discours prononcés, le 20 février dernier, à la cérémonie commémorative en l'honneur de Ferdinand Buisson.

Ils nous excuseront aussi d'avoir, pour le même motif, différé jusqu'à notre prochain numéro, qui paraîtra le 10 juin, la publication du *Bulletin officiel* de la Ligue. — N. D. L. R.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Réaumur, Paris